

Séance de la soirée du 2 décembre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 2 décembre 2008 à 19 h
Salle communautaire de l'aréna Denis-Perron
1028, des Fondateurs
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2008
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE 4
 M. Gilles Thibeault
 M. Danys Jomphe
 CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD 11
 M. Georges-Henri Gagné
 M. Patrick Hamelin
 CLD DE MANICOUAGAN
 SADC DE MANICOUAGAN
 SERVICE D' ACTIONS ENTREPRENARIALES DE MANICOUAGAN..... 18
 M. Pierre Rousseau
 M. Martin Ouellet
 M. Patrick Ferrero
 MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE-SHELDRAKE 29
 M. Jeannot Boudreau
 Mme Carmelle Anglehart
 Mme Anne-Marie Boudreau
 ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA CÔTE-NORD..... 32
 M. Luc Noël
 Mme Lucy de Mendonça
 M. Rodrigue Vigneault
 REPRISE DE LA SÉANCE
 CONSEIL DES MAIRES DE LA BASSE-CÔTE-NORD..... 38
 Mme Karine Monger
 M. Randy Jones
 M. YANN TROUTET 42

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission sur Internet par le biais de la webdiffusion.

Je suis Michel Germain, je préside cette Commission d'examen conjoint qui a la responsabilité de réaliser le mandat d'enquête confié au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, ainsi que le mandat confié par le ministre de l'Environnement du Canada, monsieur John Baird à ce moment, conformément à l'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

Je suis secondé par messieurs Jean-Guy Beaudoin et Louis Dériger qui agissent à titre de commissaires.

J'aimerais rappeler que ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative par deux (2) paliers de gouvernement, soit les gouvernements du Québec et du Canada qui auront tous deux (2) à rendre une décision sur le projet selon leurs champs de compétence respectifs.

C'est dans ce contexte qu'a été constituée cette Commission d'examen conjoint qui effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire à la fois aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. La Commission d'examen conjoint réalise toutefois son mandat simultanément au mandat de la commission du BAPE qui est composée de monsieur Dériger et de moi-même. Aux termes de leurs travaux, le BAPE et la Commission d'examen conjoint pourront produire un rapport conjoint.

Permettez-moi de vous présenter l'équipe qui accompagne la Commission. À titre d'analystes, il y a monsieur Jasmin Bergeron et madame Anne-Marie Gaudet qui soutiennent les travaux de la Commission durant son mandat, et ils sont présents ici ce soir. Comme également mesdames Isabelle Bernier-Bourgault, Édith Bourque et Sarah Devin, ainsi que monsieur Jean Roberge qui ne sont pas ici ce soir.

À l'arrière de la salle, vous avez rencontré la gestionnaire de la Commission, madame Maryse Pineau, et les conseillers en communication, madame Danielle Hawey et monsieur Nicholas Girard.

45 Et également, vous avez notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique Gélinas. Et je veux aussi souligner la contribution de notre agente de secrétariat qui est à Québec, madame Marie Ancil.

50 Nous avons également en support le personnel du Centre de services partagés du Québec, monsieur Daniel Buisson, responsable de la logistique, monsieur Michel Guimond qui est responsable du son, ainsi que monsieur Jean Métivier responsable de la logistique pour la traduction simultanée en innu.

55 Toutefois ce soir, pour des problèmes, en raison de contretemps que la Commission a eus hier, nous avons la traduction cet après-midi à Mingan mais par contre, le temps de démanteler l'équipement et de l'apporter ici, c'était pas possible de le réinstaller pour ce soir mais à compter de demain, il y aura notre traduction simultanée en innu. Nos traducteurs sont monsieur Clément Rock et monsieur Zacharie Mollen.

60 Mentionnons enfin que ce qui est dit en audience est enregistré et que le service de retranscription est assuré par madame Denise Proulx, sténographe officielle.

65 Je vous rappelle que nous avons tenu du 27 au 30 octobre derniers, ici même à Havre-Saint-Pierre, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses impacts.

Comme je l'ai mentionné, nous avons amorcé la deuxième partie de l'audience publique cet après-midi avec une séance à Mingan.

70 La deuxième partie de l'audience publique a pour but de permettre aux citoyens – alors on voit citoyens au sens large – d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

75 Le déroulement de la séance de ce soir est le suivant: j'appellerai dans l'ordre de leur inscription les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Bien entendu, nous demandons aux personnes qui sont inscrites pour présenter un mémoire, si ce n'est déjà fait, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser de leur présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription.

80 Je vais demander aux participants qui présentent un mémoire, de limiter leur intervention à environ quinze (15) minutes, afin de nous permettre d'échanger avec eux. Alors normalement les gens nous envoyaient leur mémoire à l'avance, la Commission a pu prendre connaissance attentivement des mémoires, alors c'est pour ça que les gens n'ont pas besoin de faire une lecture intégrale. Bien entendu, si le mémoire est très court, une (1) page ou deux (2), il y a pas de problème; dans certains cas, les mémoires peuvent être très volumineux, ça fait qu'on
85 demande aux gens d'en faire une synthèse.

Après chaque présentation, la Commission pourra donc échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer des éléments contenus dans le mémoire. Je rappelle que la Commission est en enquête et elle s'intéresse aux arguments contenus dans les mémoires. Et de plus, il ne faudrait pas interpréter l'échange de la Commission avec vous comme étant révélateur de la position de la Commission sur le projet.

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

La séance de ce soir est la deuxième de neuf (9) séances qui sont prévues pour la deuxième partie de l'audience que tiendra la Commission pour entendre votre opinion. Ce soir, nous avons neuf (9) présentations à l'horaire.

Les séances se poursuivront demain, mercredi en après-midi à treize heures trente (13 h 30) et en soirée à dix-neuf heures (19 h), ainsi que jeudi le 4 décembre en après-midi à compter de treize heures trente (13 h 30).

Nous reprendrons les séances la semaine prochaine à Sept-Îles à compter de mardi le 9 décembre à dix-neuf heures (19 h). L'horaire et les coordonnées de la salle à Sept-Îles sont disponibles à l'arrière ici même de la salle auprès du personnel de la Commission.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Vous devez comprendre également que des propos diffamatoires ou non respectueux que des présentateurs de mémoire pourraient avoir ne seront pas acceptés par la Commission, et ainsi qu'aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Il est important de mentionner que tout comme le promoteur et les personnes-ressources qui sont présentes, vous avez la possibilité de faire une rectification des faits si vous le jugez utile. Ce droit de rectification doit servir uniquement à rectifier des faits énoncés pendant la séance de l'audience ou dans les mémoires, et non pas à réagir sur des opinions que quelqu'un aurait émis pendant la présentation de son mémoire. Il ne s'agit pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées par exemple; par exemple des statistiques, des chiffres, une durée ou toute autre donnée ou événement précis qui aurait pu être incorrectement rapporté.

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle par madame Hawey. Les personnes inscrites au registre de rectification seront invitées à faire leur intervention à la fin de chacune des séances, et non après chaque présentation de mémoire. Les propos, bien entendu, devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie d'audience.

130 Je vous rappelle que le mandat de la Commission a débuté le 27 octobre dernier et est
d'une durée prévue de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE et celui de la Commission
d'examen conjoint seront remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et
des Parcs et au ministre de l'Environnement du Canada au plus tard le 27 février 2009.

135 Dans les prochaines semaines, les transcriptions des séances de la deuxième partie de
l'audience publique, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement –
c'était une option que les gens avaient, donc les gens pouvaient nous communiquer un mémoire
écrit sans désirer le présenter – de même que toute nouvelle information obtenue par la
Commission seront également rendus publics dans le site Web du BAPE, sur le site Web de
140 l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, dans les centres de documentation
permanents, ainsi que dans les centres de consultation ouverts dans la région.

Vous pouvez vous adresser au personnel de la Commission à l'arrière de la salle pour
obtenir les coordonnées des centres de consultation.

145 Ceci met fin à la présentation d'ouverture. Nous pouvons maintenant débiter la
présentation des mémoires.

150

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

155

Je vais inviter la première inscription qui consiste en la Municipalité de Havre-Saint-
Pierre, messieurs Gilles Thibeault et Danys Jomphe que j'invite à se présenter à la table ici des
intervenants.

160

Bonsoir messieurs, bienvenue. Je vous cède la parole.

PAR M. GILLES THIBEAULT:

165

Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin)

170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Thibeault, merci pour votre présentation. Bien entendu, la Commission a quelques questions.

175 J'aurais d'abord une première question. D'ailleurs, ça revient, lorsque vous dites: nous ne cherchons aucunement à défendre le projet, on a entendu à quelques reprises, notamment dans certains médias, que les signataires de l'entente de la MRC – il y a des municipalités qui ont entériné l'entente au sein de la MRC – étaient tenus, selon l'entente, de défendre activement le projet.

180

Est-ce que c'est exact que vous avez une clause qui vous demande de défendre le projet, de faire la promotion du projet?

PAR M. DANYS JOMPHE:

185

Oui, ça fait partie de l'entente comme telle. On était les premiers, à ce moment-là, à négocier, et on a quand même négocié; c'est pour ça qu'on dit qu'on s'est pas fait, entre guillemets, acheter; on a négocié, ça fait maintenant plus de trois (3) ans, avec Hydro-Québec.

190

Donc oui en effet, il y a une clause à cet effet-là, parce que c'était la première entente négociée.

PAR LE PRÉSIDENT:

195

Donc c'est une clause qui vous demande – la clause est de quelle nature exactement? Comment elle s'exprime, la clause?

Est-ce qu'elle dit, vous devez défendre activement le projet, ça veut dire faire la promotion du projet de façon active, est-ce que c'est vraiment la clause qui dit une chose comme ça?

200

PAR M. DANYS JOMPHE:

205 Bien, écoutez, je me rappelle pas de façon très pointue du libellé comme tel, mais ça dit effectivement qu'Hydro-Québec devient un partenaire et on en est très conscient et qu'on va faire effectivement la promotion du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

210

Très bien, je vous remercie.

L'autre point, c'est encore en lien avec l'entente. Lorsque vous avez négocié, donc vous dites, bon, vous avez été les premiers à conclure une entente avec Hydro-Québec, lorsque vous

215 négociez à ce moment-là, est-ce que le sentiment était, si on s'entend pas rapidement, le projet peut nous échapper?

Est-ce que vous aviez un malaise, sentiez-vous que aviez une obligation à en venir rapidement avec une entente ou vous étiez capable, vous aviez le sentiment de négocier de façon honnête avec Hydro-Québec, si je peux m'exprimer comme ça?

220 **PAR M. DANYS JOMPHE:**

Absolument pas. On n'a jamais été pressé de négocier une entente, quelle est-elle avec Hydro-Québec.

225 On voulait d'abord s'assurer que le milieu soit en faveur du projet et que l'entente négociée satisfasse l'ensemble des municipalités de la MRC de Minganie.

Et d'ailleurs à cet effet-là, on a changé deux (2) fois de négociateur chez Hydro-Québec pendant la période de trois (3) ou quatre (4) ans où ça s'est déroulé.

230

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

235

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

240 J'aimerais revenir sur la question des travaux correcteurs. En fait, je dirais plutôt les infrastructures qui vont être nécessaires si jamais le projet était autorisé.

245 On a parlé d'un puits d'eau potable à un moment donné, d'un forage qui était pour être nécessaire, est-ce qu'il y a d'autres travaux qui sont nécessaires, qui nécessitent soit des réfections ou des nouveaux aménagements qui sont prévus ou qui doivent être prévus si jamais il y avait une autorisation du projet, pour la Municipalité?

PAR M. DANYS JOMPHE:

250 Absolument. Il se passe pas une semaine où, à l'hôtel de ville, on n'a pas un téléphone d'un promoteur quelconque, que ce soit au niveau commercial, résidentiel, industriel, vente au détail, etc. Donc oui, il y a d'autres projets de prévus.

255 D'ailleurs, on a trois (3) chantiers d'entamés actuellement. On a une étude en hydrogéologie au niveau de l'alimentation des puits en eau potable, on a également un chantier au niveau résidentiel pour vingt-deux (22) lots, dès 2009 au niveau résidentiel et aussi, on a

l'agrandissement du parc de maisons mobiles pour trente-quatre (34) lots, encore là dans le cadre du projet Hydro-Québec.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

260

Et ça, c'est des projets qui sont faits par des promoteurs privés, mais vous les supportez avec les infrastructures, c'est comme ça que ça fonctionne?

PAR M. DANYS JOMPHE:

265

Bien, c'est-à-dire, c'est nous qui donne l'appel d'offres, c'est nous le promoteur, puis on travaille avec des contracteurs privés, oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

270

Puis en fait, les services que vous offrez, c'est les services d'aqueduc...

PAR M. DANYS JOMPHE:

275

Aqueduc, égout, égout pluvial, trottoirs, chaînes de trottoirs, lampadaires, etc. Ce qui est les services de base.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

280

Est-ce que vous avez fait une estimation à date de ce que ça peut représenter comme montant, est-ce que vous avez un estimé de ces travaux?

PAR M. DANYS JOMPHE:

285

Oui. Actuellement, on a entamé des travaux pour l'ordre de plus de trois millions de dollars (3 M\$).

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

290

Puis pour l'ensemble, ça va totaliser combien en bout de ligne?

PAR M. DANYS JOMPHE:

295

Douze millions (12 M\$) et plus.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Douze millions (12 M\$) et plus?

PAR M. DANYS JOMPHE:

300

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

305

Et là, ce que je comprends dans l'entente, c'est que dans le quinze millions (15 M\$), il y a douze millions (12 M\$) qui étaient prévus pour Havre-Saint-Pierre?

PAR M. DANYS JOMPHE:

310

Bien, c'est-à-dire que dans l'entente comme telle, il y a différents fonds, comme vous le savez. Donc il y a un fonds qui s'appelle travaux correcteurs, et les maires de la MRC de Minganie ont convenu que quatre-vingts pour cent (80 %) des travaux, ce serait bien sûr à Havre-Saint-Pierre, parce que les retombées immédiates sont là.

315

Donc nous, on a quatre-vingts pour cent (80 %) de ça, donc on a douze millions (12 M\$) sur quinze millions (15 M\$).

Et les trois (3) autres millions seront partagés selon ce que les autres municipalités du territoire présenteront.

320

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

325

Peut-être dans le même ordre d'idée! Il a été question aussi durant la première partie de l'audience, à quelques reprises, de transport maritime. Si advenant qu'il y avait du transport maritime, on sous-entendait quelques fois qu'on utiliserait le boulevard ou la rue de l'Escale.

Est-ce que pour la Municipalité, c'est problématique d'utiliser ce boulevard et cette rue-là?

PAR M. DANYS JOMPHE:

330

Bien, ça pourrait être problématique, sauf qu'il y a encore rien d'assis avec Hydro-Québec et la Corporation de gestion et de développement du port de Havre-Saint-Pierre et la Municipalité à cet effet-là.

335

Donc on pense que nous, parce qu'on collabore avec la Corporation portuaire, on pense que oui, il y a des opportunités à ce niveau-là qui sont pas négligeables, mais on n'est pas rendu à une réflexion aussi loin que ça par rapport à une infrastructure comme telle.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

340

On voit dans les documents, dans l'étude qui avait été faite, que la fondation n'était pas suffisante pour soutenir le camionnage, en fait dans la partie qui est au sud de la rue de la Digue?

PAR M. DANYS JOMPHE:

345

Bien, elle pourrait être un peu fragile si c'est répétitif évidemment. Donc il y aurait peut-être des choses à faire à ce niveau-là.

350

Mais ça fait partie de l'ensemble des travaux correcteurs qu'on vient de commencer de faire et qu'on va continuer de faire.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

355

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

365

Oui. Vous faites référence dans votre mémoire de futurs comités de suivi qui seront à être mis en place. Est-ce qu'ils sont déjà connus, ces comités de suivi là?

PAR M. GILLES THIBEAULT:

370

À l'heure actuelle, il y a eu un comité de suivi, oui, qui a été formé quand il y a eu la négociation avec Hydro-Québec. Il y a des gens qui ont resté sur ce comité-là pour suivre tout le déroulement, le processus dans le cadre des centrales sur la rivière Romaine, ce même comité là va continuer de fonctionner.

375

Ce sont des gens, je pense que Danys fait partie de ce comité-là, qui ont fait partie du comité de négociation, puis c'est les mêmes gens qu'on a demandé de rester sur le comité, vu qu'ils avaient déjà participé à la négociation, et de voir aussi à chaque fois qu'il y aura à discuter d'Hydro-Québec, que ce soit les mêmes personnes.

PAR M. DANYS JOMPHE:

380 Bien oui, moi, je fais partie du comité de suivi de l'entente comme telle. Mais au niveau des différents volets du projet, que ce soit au niveau environnemental et autres, évidemment il y a différents groupes d'intérêts qui y sont.

385 Et par le passé, vous le savez, il y a eu des tables d'information et d'échanges, il y a eu des séances d'information publique, etc. Donc évidemment, les gens du milieu vont toujours s'assurer que le projet soit fait de bonne façon et s'assurer aussi de leur intérêt.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

390 C'est parce que cet après-midi, nous avons entendu par exemple qu'il y aura probablement un comité de suivi sur les ressources fauniques découlant de l'ouverture du territoire.

395 Est-ce que ce comité-là existe et ce sera à être formé ou est-ce qu'il y a d'autres comités de cette nature-là qui vont être formés?

Ma question: est-ce que ces comités-là sont déjà en place ou ça va être formé plus tard?

PAR M. DANYS JOMPHE:

400 Bien, je vous dirais, monsieur Beaudoin, que nous, on s'est assurés que sur le plan municipal, sur le plan des infrastructures, qu'on y trouve notre compte et qu'on ait une bonne entente avec Hydro-Québec.

405 Mais on a dit aussi à Hydro-Québec, à un certain moment donné, tout ce qui est autre, qui est non municipal, assurez-vous de le faire avec les groupes d'intérêts concernés.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

410 OK. Donc la Municipalité ne sera pas nécessairement membre de chacun de ces comités-là?

PAR M. DANYS JOMPHE:

415 Pas nécessairement. À moins qu'un groupe quelconque demande le support de la Municipalité, bien sûr on y assistera et on fera partie des pourparlers s'il y a lieu.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

420 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors messieurs, nous vous remercions pour votre mémoire.

425

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD

PAR LE PRÉSIDENT:

430

Nous allons maintenant inviter les représentants de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, monsieur Georges-Henri Gagné et monsieur Patrick Hamelin.

Bonsoir messieurs.

435

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Je suis accompagné de monsieur Patrick Hamelin qui est directeur général de la Conférence.

440

Dans un premier temps, permettez-nous de vous remercier d'avoir déplacé la Commission ici en région et principalement à Havre-Saint-Pierre, pour permettre aux gens qui vivront finalement les impacts du projet de s'exprimer librement dans un cadre officiel, détaché de toute partisanerie.

445

Alors la CRÉ Côte-Nord souhaite vous remercier, remercier la Commission de lui permettre de présenter ses réflexions, constats, commentaires et suggestions concernant le Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

450

Le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord est formé d'élus et de représentants socioéconomiques de l'ensemble du territoire de la Côte-Nord.

455

Dans la réalisation de son mandat de défendre et promouvoir les intérêts de la Côte-Nord, la CRÉ a suivi de très près l'évolution du projet Romaine. Nous l'avons suivi d'autant plus que la région a une longue tradition en matière de développement hydroélectrique, avec une expérience régionale de plus de cinquante (50) ans et une production hydroélectrique qui dépasse le trente pour cent (30 %) du total produit au Québec, près de onze mille mégawatts (11 000 MW) qui sont produits par Hydro-Québec, et si on ajoute à ça un autre quatre cents mégawatts (400 MW) ou quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) qui est produit par le privé, donc on est à peu près à quinze mille mégawatts (15 000 MW) produits sur la Côte-Nord.

460

Ainsi, notre connaissance des réalités du territoire et des enjeux liés à son développement et à la lumière des recherches effectuées et des informations dont nous

465 disposons, nous croyons être en mesure d'apporter une contribution utile au processus d'évaluation en cours.

470 Ce que nous présentons s'appuie sur un travail amorcé il y a longtemps, alors que nous préparions la participation de la CRÉ à la consultation sur l'avenir et la sécurité énergétique du Québec. Nous y avons fait la promotion de l'utilisation du potentiel hydroélectrique comme levier de développement et comme moyen de créer la richesse collective au Québec.

475 Nous avons par la suite appuyé la Stratégie énergétique du Québec présentée en mai 2006 et qui prévoyait notamment poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec en y ajoutant quatre mille cinq cents mégawatts (4500 MW). Utiliser cette énergie comme levier de développement et accorder une plus grande place aux communautés locales et aux nations autochtones.

480 Dans le projet Romaine s'inscrit directement dans cette stratégie et dans le sens des demandes de la région. Toutefois, il est important de préciser que l'appui de la région au développement hydroélectrique a toujours été et il est toujours conditionnel à l'accord du milieu et, dans ce cas-ci, c'est la Minganie et les Innus qui occupent ce territoire-là, à l'acceptabilité et également à l'acceptabilité au chapitre environnemental.

485 Aujourd'hui, à notre avis, les conditions sont réunies pour que ce projet se réalise pour le plus grand bénéfice des collectivités et communautés autochtones de la Minganie, de la Côte-Nord et de l'ensemble du Québec.

490 Dans notre mémoire dont vous avez copie, nous passons le projet à travers les principes du développement durable, en soulignant l'équilibre nécessaire entre le plan social, environnemental et économique.

495 Également, la CRÉ pose la question à savoir si l'hydroélectricité est une énergie renouvelable et propre. Et nous démontrons que oui. Elle est bel et bien une forme d'énergie propre et renouvelable qui possède en plus un grand nombre d'avantages incomparables.

500 Sur la justification économique du projet, nous disons que si jusqu'à présent, la production énergétique québécoise a surtout visé à combler les besoins énergétiques du Québec et que cette approche doit être maintenue, il est toutefois nécessaire que le Québec prenne un virage important pour tirer maximum de la mise en valeur de cet or bleu qui constitue la ressource hydraulique.

505 Il faut développer davantage l'hydroélectricité au Québec, non seulement dans l'optique de générer des revenus supplémentaires pour le Québec via l'exportation de la ressource, mais surtout pour assurer la sécurité, l'avenir et le développement durable du Québec.

Il importe également qu'elle serve de puissant levier pour le développement des régions où se réalisent ces projets hydroélectriques.

510 Par ailleurs, nous croyons que le projet Romaine aura un effet positif pour les gens de la région. Vous savez, la MRC de la Minganie est une MRC qui est mono-industrielle et qui est dévitalisée dont plusieurs de ses municipalités sont considérées comme telles par le gouvernement du Québec. Le taux de chômage de la Minganie se situe autour de vingt-sept pour cent (27%) alors qu'il est de sept pour cent (7%) au Québec.

515 Au niveau de la démographie, les prévisions démographiques indiquent que la Côte-Nord perdra treize point huit pour cent (13,8 %) de sa population entre 2001 et 2026, et la Minganie n'y échappe pas bien sûr. De ce nombre, trente-cinq pour cent (35 %) auront moins de dix-neuf (19) ans.

520 Alors dans ce contexte, le Projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine permettra de redynamiser la Minganie en favorisant un regain économique et des opportunités d'emplois, de même qu'un retour en région des jeunes et des anciens résidents.

525 Au niveau des retombées, il s'est dit beaucoup de choses sur les ententes conclues entre Hydro-Québec et la Minganie, les Innus de Nutashkuan, de La Romaine et de Saint-Augustin, et souvent dans des termes peu élogieux pour les gens concernés. Ceux qui accusent les élus de ne pas être objectifs et d'influencer leur population en signant des ententes avant la réalisation du projet doivent savoir que c'est le milieu qui exige la conclusion de telles ententes.

530 Vous savez, si on en est aujourd'hui, c'est parce qu'Hydro-Québec a mis en place un programme qui s'appelait au départ le programme de mise en valeur de l'environnement, qu'on a fait modifier par un programme de mise en valeur de l'environnement et de l'économie, et maintenant, il s'appelle le Programme de mise en valeur intégrée, et ce programme-là a été mis sur pied à la suite de nombreuses pressions que les gens des régions ont faites chez Hydro-Québec.

540 Parce qu'il faut vous dire que tous les ouvrages qui servent à la production d'hydroélectricité et qui appartiennent à Hydro-Québec sont exclus finalement des rôles d'évaluation, donc les municipalités ne peuvent pas tirer aucun revenu de taxes sur les installations de production d'Hydro-Québec.

545 Donc il est important qu'il y ait d'autres façons de faire des retombées, qu'il y ait des retombées dans les régions, parce que justement, tous ces ouvrages-là sont exclus du champ d'imposition des municipalités et des MRC.

Ces ententes ont été négociées durement par les gens qui tiennent justement leur mandat de la population et négocient au nom de leur population.

550 Les retombées auront un effet bénéfique et structurant sur les collectivités de la Minganie.
Hydro-Québec, les Innus et les gens de la MRC ont fait preuve de visions en s'entendant sur une
période aussi longue.

555 Dans soixante-dix (70) ans, on ne sera probablement plus là ni un ni l'autre, mais les
générations qui nous suivent sentiront encore les effets de ce qui se décide aujourd'hui et auront
une pensée pour ceux et celles qui auront légué les moyens d'assurer leur développement.

Les revendications et exigences préalables vont demeurer et même prendre de l'ampleur
au fil des projets.

560 Les détracteurs de ces partenariats entre promoteur et le milieu d'accueil doivent
comprendre que jamais plus, les régions n'accepteront que le développement de leur territoire se
fasse par et pour les autres. Il est fini, le temps où la Côte-Nord était développée uniquement par
et pour les gens de l'extérieur. Fini le temps où les régions servaient de garde-manger à tout le
monde alors que ceux qui occupaient ce territoire peinaient à se développer.

565 Il y aura plus de développement majeur sur la Côte-Nord sans que nous soyons
partenaires. Que ce soit Hydro-Québec, le gouvernement ou l'entreprise privée, nous allons
exiger notre part, comme le font avec raison les gens de la Minganie et les Innus pour le projet de
la Romaine.

570 Alors en conclusion, le projet de la Romaine est un projet gagnant pour l'ensemble du
Québec. Il bénéficiera à l'ensemble de la population québécoise qui pourra compter sur plus de
moyens pour financer la santé, l'éducation, les programmes sociaux et soutenir son
développement.

575 Même chose pour l'énergie produite qui servira à subvenir à la croissance de la demande
des grands centres de consommation et ce, bien plus qu'à alimenter les maisons et industries
nord-côtières.

580 Alors le projet la Romaine, c'est une énergie propre et renouvelable, c'est un bon projet
qui mérite de voir le jour. Le projet Romaine fait gagner tout le Québec. Et nous, nous vous
l'annonçons, nous avons déjà les yeux tournés vers Petit Mécatina. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

585 Monsieur Gagné, merci pour votre présentation.

Nous avons quelques questions, je vais donner la parole d'abord à mon collègue,
monsieur Dériger.

590

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

595 Bonsoir, merci. D'abord c'est un mémoire qui est assez volumineux, donc il y a beaucoup d'informations dans le mémoire. J'ai quelques questions. C'est sûr qu'il y a beaucoup de choses qu'on pourrait développer, mais il y a un aspect dont j'aimerais vous entendre un peu plus.

On a fait beaucoup mention des retombées économiques, des emplois, la formation que ça pourrait amener, toutes sortes d'éléments comme cela.

600 Dans le mémoire, vous faites référence à une étude qui a été réalisée en 2007, vers la fin du mémoire, où vous dites que malgré tous les développements et innovations dans le domaine hydroélectrique sur le territoire, c'est inscrit que:

605 "Les entreprises n'estiment pas avoir acquis une expertise distinctive qu'elles pourraient exporter à l'extérieur de la région."

J'aimerais vous entendre un peu plus sur c'est quoi les raisons qui font en sorte que justement, malgré tous les projets qu'il y a eus dans la région, qu'il semble y avoir un malaise à ce niveau-là?

610

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

615 Ça vient juste confirmer finalement ce qu'on disait tantôt, c'est que la région a été développée par et pour les autres, les gens à l'extérieur de la région.

Alors les centres de recherche en hydroélectricité sont dans le centre, sont tout près de Montréal et ont été installés là au début du développement d'Hydro-Québec.

620 Donc à partir du moment où ils étaient déjà installés là, vous comprendrez que c'est là que la recherche en hydroélectricité et en électricité se fait. Donc on a comme manqué le bateau, dans le fond.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

625 Mais est-ce que ça comprend aussi la question, par exemple, des contrats qui ont été donnés par exemple à des entreprises, je dirais, qui sont en dehors de la région, mais qui ont peut-être engagé des sous-traitants, mais que finalement, le transfert s'est jamais fait au niveau des compétences, est-ce que c'est un peu ça aussi?

630

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Dans les dernières générations de projets qui ont été réalisés sur la Côte-Nord, si on parle de la Toulnostouc ou SM-3, effectivement, on est allé chercher avec nos entreprises de la

635 région une très belle expertise qui, d'ailleurs, cette expertise-là a été exportée à l'extérieur de la région, entre autres au niveau de la Baie-James, le projet de Rupert.

Donc effectivement, dans les dernières générations de projets, on a été capable de former nos gens, nos entreprises, puis cette expertise-là a été exportée.

640 Dans les premières générations, on n'avait pas les comités de retombées économiques, on n'avait pas non plus les ententes de partenariat avec Hydro-Québec; Hydro-Québec arrivait et développait ses installations et en plus, après ça on repartait pour faire d'autres projets.

645 Maintenant, avec les nouvelles générations, comme on a dit tantôt, ça permet justement à nos entreprises d'aller chercher l'expertise.

Par contre, au niveau de la recherche, comme je vous dis, c'est déjà installé dans le centre du Québec.

650 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Quand vous parlez de nouvelles générations de projets, est-ce que vous parlez entre autres des clauses de sous-traitance, ces éléments-là?

655 **PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

660 C'est ça. Bien, toutes les ententes de partenariat qu'on a maintenant avec Hydro-Québec permettent justement de mettre en place un comité de retombées économiques, et c'est avec ça finalement qu'on est capable d'aller chercher des contrats pour donner l'expertise à nos entreprises.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

665 Est-ce que le fractionnement des lots, est-ce que ça a été des choses qui ont été mises en application dans ces projets-là aussi?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

670 Il y a eu deux (2) expériences, je suis pas un expert, il y a eu deux (2) expériences. À SM-3, on faisait effectivement du fractionnement, alors que dans le cas de la Toulnostouc, ça a été une autre méthode qui a été essayée.

675 Maintenant, ici, je suis pas au fait de ce qui va se produire au niveau du comité de retombées économiques, mais je suis certain qu'il y a des anciens membres de ces deux (2) comités-là qui sont ici aussi dans le projet Romaine qui vont donner leur expertise.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

680 Est-ce que vous pensez profiter aussi de l'occasion de demander, je dirais pas conseil, mais peut-être de s'informer de ce qui s'est passé par exemple à Péribonka au niveau du Saguenay, est-ce que vous êtes en relation avec la Conférence des élus de là-bas?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

685 On est non seulement en communication, on est même en communion avec eux autres, et demain, ils seront avec vous justement pour présenter leur mémoire, et on en a discuté longuement ensemble. Et sur les principes, on s'entend.

690 D'ailleurs, quand on a négocié, quand les gens du Saguenay ont négocié des ententes avec Hydro-Québec concernant leur partenariat, ils sont venus nous rencontrer, parce que nous, en amont, on avait déjà eu des ententes avec Hydro-Québec.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

695 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

700 Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

705 Vous avez répondu en partie à mes préoccupations lors des interventions de mon collègue, mais je vais reformuler ma question de façon plus globale!

710 Avec l'expérience que les élus de la Côte-Nord ont connu, avec les nombreux projets hydroélectriques depuis bien des décennies, est-ce qu'il y a, selon vous, quelque chose que vous nous diriez pour faire des mises en garde, des choses à ne pas faire par exemple dans des nouveaux projets hydroélectriques?

Est-ce qu'il y a des éléments qui susciteraient des interrogations plus précises de votre part à l'égard des nouveaux projets qui s'en viennent sur la Côte-Nord?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

715 Je dois vous dire, avec de l'expérience comme je disais tantôt de cinquante (50) ans de présence d'Hydro-Québec sur le territoire, on a vécu finalement, je dirais, les deux (2) Hydro-Québec.

720 On a vécu Hydro-Québec qui arrivait ici, qui s'installait, puis qui repartait, sans qu'il y ait aucune retombée ou aucun partenariat avec les gens de la région.

Et on vit maintenant la deuxième Hydro-Québec qui, avant de construire un projet, s'organise pour s'entendre et être partenaire avec la région avant de commencer.

725 Moi, je pense qu'actuellement, ce que j'ai suivi quand même d'assez loin les négociations qui ont été faites entre Hydro-Québec et les gens de La Romaine, et moi, je dois vous dire que moi, à ma connaissance, je pense qu'ils peuvent y aller avec leur partenariat sans qu'il y ait trop de risque pour ces gens-là.

730

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'était les questions. Également j'avais une question dans le sens où monsieur Dériger est allé avec certaines sous-questions, alors il m'a en quelque sorte volé ma question.

735

Je vous remercie pour votre présentation.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

740

Merci beaucoup.

**CLD DE MANICOUAGAN
SADC DE MANICOUAGAN**

745

SERVICE D' ACTIONS ENTREPRENARIALES DE MANICOUAGAN

PAR LE PRÉSIDENT:

750

Nous allons maintenant inviter des représentants du CLD de Manicouagan, du SADC de Manicouagan ainsi que du Service d'actions entrepreneuriales de Manicouagan.

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

755

Bonsoir, mon nom est Pierre Rousseau, président du Service d'actions entrepreneuriales. Je suis accompagné de Martin Ouellet, directeur général du SADC et de monsieur Patrick Ferrero, président du CLD Manicouagan.

760

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, trois (3) organismes de développement socioéconomique de la Manicouagan, dans la Manicouagan, on a un territoire qui

a déjà à son actif plusieurs chantiers hydroélectriques, où des démarches de collaboration et de relations d'affaires ont été développées avec Hydro-Québec.

765 Au fil des ans, la Manicouagan a donc acquis un certain lot d'expériences et de connaissances liées au développement de chantiers hydroélectriques. À cet égard, sans se dire des spécialistes, loin de là, il est clair que la Manicouagan possède une certaine expertise quant à l'avènement de projets hydroélectriques sur son territoire.

770 Globalement, notre mémoire porte sur les trois (3) sujets suivants! L'effet de levier que peut générer un projet comme celui du complexe hydroélectrique Romaine, sur le développement économique de toute la région; innovation et le développement durable, ou si vous préférez, l'opportunité que doit générer un projet majeur comme celui de la Romaine, pour que notre région se développe un créneau d'expertise en énergie; et l'impact du projet sur le
775 développement local, sur la capacité d'actions des petites collectivités dans leur propre développement.

 On va les toucher un par un! En ce qui a trait aux retombées économiques régionales! Afin d'optimiser les retombées économiques régionales du chantier de la Romaine, il demeure
780 primordial de fractionner le plus possible les contrats en lots plus petits sur lesquels les entreprises régionales qualifiées pourront plus facilement soumissionner.

 En ce qui concerne l'application de la clause de sous-traitance régionale, nous sommes d'avis qu'Hydro-Québec devrait maintenir et accentuer cet incitatif. Actuellement, Hydro-Québec
785 justifie le plafond de vingt pour cent (20 %) des contrats comme maximum sur lequel le crédit de quarante pour cent (40 %) peut être applicable.

 Par le fait qu'au-delà de ce seuil, il y aurait risque de dénaturiser un contrat, il est évident qu'on ne peut obliger un entrepreneur à se lier avec des firmes et de la main-d'oeuvre
790 externe au-delà d'un seuil, sans risquer de compromettre l'efficacité du dirigeant à réaliser le contrat.

 Par contre, il est tout de même courant de constater que plusieurs entrepreneurs, en réponse à des appels d'offres d'Hydro-Québec sur des chantiers de Sainte-Marguerite et de la
795 Toulnostouc qu'on a connus, dépassent la cible de vingt pour cent (20 %), du contenu régional. Dans de tels cas, la clause de quarante pour cent (40 %) ne s'appliquera que sur la portion équivalente à vingt pour cent (20 %) de la valeur du contrat.

 Nous croyons que cette pratique d'affaires mérite d'être améliorée. Pratique d'affaires, en passant, qui a été développée sur le projet de la Sainte-Marguerite et puis qui a été également
800 bonifiée au moment du développement de la Toulnostouc.

 Le complexe hydroélectrique Romaine devrait permettre de marquer un renouveau dans l'application de cette pratique, en permettant aux entrepreneurs généraux de bénéficier d'un

805 avantage concurrentiel dans la mesure où ils maximisent le plus possible les retombées
régionales. Hydro-Québec pourrait, en appliquant la clause de sous-traitance régionale, sur des
valeurs excédant le vingt pour cent (20 %) des contrats, encourager encore plus fortement les
retombées économiques régionales.

810 Notre recommandation est donc qu'Hydro-Québec permette l'application du crédit de
quarante pour cent (40 %) inhérent à la clause de sous-traitance régionale sur le maximum des
dépenses admissibles, en regard d'un contrat dans la mesure où celui-ci est réalisé par des
entreprises localisées exclusivement bien sûr dans la région Côte-Nord, et identifiées – où le
montant de l'entente est identifié au dépôt de la soumission.

815 En tant qu'organisme de développement économique, nous encourageons également
Hydro-Québec à utiliser de façon régulière les autres mesures, comme l'appel d'offres ouvert
restreint à la région, et la dérogation pour les travaux de dix millions de dollars (10 M\$) et moins.

820 Actuellement, il serait accepté dans des cas par cas avec un maximum de cinq millions
(5 M\$). Ces mesures novatrices sont des exemples concrets de la façon dont une société d'État
comme Hydro-Québec doit s'y prendre pour favoriser l'accroissement, la capacité d'actions des
entreprises et les retombées économiques directes dans la communauté.

825 Un projet hydroélectrique aussi important doit se réaliser prioritairement et
majoritairement avec de la main-d'oeuvre régionale. Cette cible doit être suffisamment élevée
pour entraîner un effet soutenu dans le secteur tertiaire. Par contre, nous sommes également
d'avis que les ressources limitées dans certains corps de métier et difficilement atteignables dans
un contexte où l'on observerait plusieurs projets de construction simultanés.

830 Notre recommandation à cet effet est que la Commission de la construction du Québec
soit informée de la ferme volonté du milieu socioéconomique nord-côtier de participer activement
à la réalisation du projet majeur sur le territoire et pour ce faire, que les bassins de main-d'oeuvre
de construction soient ajustés en conséquence, et accentuer de la formation pour pouvoir
835 permettre au maximum de main-d'oeuvre régionale à y participer.

De plus, nous croyons souhaitable qu'Hydro-Québec initie avec les partenaires
socioéconomiques de la Côte-Nord une démarche continue en lien avec la problématique de
recrutement et les impacts des chantiers majeurs sur la main-d'oeuvre des petites et moyennes
840 entreprises. La question de la rareté de la main-d'oeuvre est un enjeu important, et Hydro-
Québec peut certainement apporter son soutien pour identifier des pistes de solutions, en soutien
à la capacité d'innover et de performer dans une économie mondialisée!

845 Depuis qu'elle a obtenu sa reconnaissance de l'Unesco en 2007, en tant que Réserve
mondiale de la biosphère, la MRC de Manicouagan compte devenir une région modèle de
développement durable.

850 Par cette démarche, la Manicouagan a démontré qu'il est possible de concilier développement économique et développement durable. Dans cette optique, la région aspire notamment à ce que son économie affiche une certaine stabilité à moyen et long termes.

855 En soutenant le projet Romaine dans sa globalité, les organismes que nous représentons souhaitent que la Côte-Nord puisse donc s'attendre à obtenir un partage des bénéfices économiques que procurera non seulement la construction, mais aussi l'exploitation des ouvrages hydroélectriques.

860 La Côte-Nord cible à cet effet le développement d'une expertise dans des secteurs d'énergie alternative, hydrolienne, biomasse et autres. Le potentiel de développement est énorme dans ce contexte mondial où les coûts de l'énergie sont appelés à augmenter dans les années à venir.

865 De plus, depuis quelques années, les organismes de développement de la région travaillent ardemment à positionner cette filière, notamment par la création d'un consortium d'innovation technologique qui devrait être mis sur pied en 2009.

870 Pour ce faire, nous avons besoin d'Hydro-Québec pour reconnaître l'urgence d'implanter sur la Côte-Nord une base de recherches et de développements dans un des champs spécifiques dans les énergies alternatives, soutenir la région pour attirer des scientifiques et du personnel technique, afin de venir réaliser ici même sur la Côte-Nord des études et du transfert technologique afin de supporter le développement de cette filière.

875 Supporter la région Côte-Nord dans sa tentative de faire reconnaître la région dans un champ d'expertise! La région doit se faire désigner par le gouvernement comme créneau en émergence dans le cadre de la stratégie ACCORD et ainsi, devenir le haut lieu où doivent s'implanter la recherche et les entreprises oeuvrant dans le secteur de l'énergie lié aux développements technologiques émergents, on peut penser à l'hydrolienne et la bioénergie.

880 Supporter cette reconnaissance, afin que la Côte-Nord bénéficie de mesures budgétaires et fiscales particulières.

Afin d'assurer le développement des collectivités dévitalisées, tout en respectant leur environnement dans ce champ-là, plusieurs villages de la région concentrent tous leurs efforts pour assurer leur survie, compte tenu de l'absence d'enrichissement collectif.

885 La réalisation du projet hydroélectrique la Romaine nécessite donc une réflexion quant aux impacts qu'il peut y avoir sur le rehaussement de la qualité de vie de ces collectivités à long terme. Plus qu'une source de revenus pour les collectivités, ce projet doit mener à l'éclosion d'un milieu enrichissant pour ceux qui l'habitent, pour ceux qui la visitent et pour ceux qui veulent en faire leur terre d'accueil.

890

Nos organismes croient donc que l'on peut transformer l'énergie de la région en développement durable; investir pour son avenir, c'est avant tout investir dans le capital humain.

895 Nous avons connu ces grands chantiers dont ceux de la Toulnostouc et de la Sainte-Marguerite, et nous pouvons témoigner des résultats tant qu'à l'occupation dynamique du territoire et d'une meilleure accessibilité pour sa population. Plus que du béton et-ou des ponts, c'est toute une collectivité qui peut maintenant circuler, échanger, transporter sur son territoire et développer ses richesses longtemps inaccessibles.

900 Prendre possession du territoire, c'est aussi développer son plein potentiel et en prendre connaissance.

905 En ce qui concerne l'accessibilité du territoire, nous croyons toutefois utile de rappeler que la présence soutenue de plusieurs milliers de travailleurs en période de pointe du chantier risque d'entraîner une pression de chasse et pêche importante sur le territoire nouvellement accessible.

910 Il y aurait lieu de mettre en place un encadrement limitant les activités sportives fauniques durant la période, durant la phase de construction, afin de ne pas entraîner d'effets indésirables au niveau de l'équilibre naturel.

On pourrait penser à une zone d'exploitation contrôlée particulière.

915 Nous recommandons à cet effet que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune soit sensibilisé à cette possibilité et que plus d'effectifs liés à la protection de la faune soient prévus dans cette période.

920 En termes de conclusion, il ne fait aucun doute que nos organismes de développement signataires du présent mémoire supportent la concrétisation de l'important chantier hydroélectrique Romaine.

925 L'avènement d'un projet hydroélectrique ne doit plus maintenir la structure industrielle de la région dans une économie de chantier mais plutôt vers une économie durable, orientée vers l'innovation et le savoir. Il faut donc remédier à cela, et Hydro-Québec aurait tout avantage à y contribuer.

930 Ainsi, les retombées doivent donc avoir un impact à moyen et long termes. Dans la Manicouagan, avec une puissance installée de près de sept mille mégawatts (7000 MW), presque vingt pour cent (20 %) de la puissance hydroélectrique du Québec, et en dépit de nombreux ouvrages bien sûr, la région est toujours dépourvue de constituantes universitaires et d'infrastructures de recherche et de développement dans ce secteur de pointe.

935 La Côte-Nord doit maintenant être reconnue afin qu'une expertise de pointe dans le domaine de l'énergie, précisément dans l'énergie renouvelable, y soit implantée et soutenue.

940 Enfin, en tant que cosignataires du manifeste en faveur du projet Romaine, nous vous rappelons que pour les organismes de soutien à l'entrepreneuriat comme le nôtre, le projet Romaine d'Hydro-Québec est porteur d'avenir, l'avenir doit être toutefois envisagé de façon durable.

Si vous avez des questions, ça me fera plaisir, avec mes amis, d'y répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

945 Oui, bien entendu, nous avons quelques questions.

J'aimerais d'abord commencer avec le crédit que vous mentionnez, le crédit de quarante pour cent (40 %) jusqu'à un maximum de vingt pour cent (20 %) de la valeur des éléments d'un contrat qui sont réalisés par les entrepreneurs locaux et régionaux.

950 De la façon que ça fonctionne, ce crédit-là, c'est quoi, l'enveloppe de prix est ouverte et à ce moment-là, le crédit est appliqué, et après ça, les soumissions sont comparées entre elles? C'est un montant théorique?

955 **PAR M. PIERRE ROUSSEAU:**

960 Oui, si on prend l'exemple, prenons l'exemple d'un contrat de cinquante millions (50 M\$), OK! Il y a vingt pour cent (20 %), bien, en général, dépendant des lots et des types de contrats, Hydro-Québec examine la structure économique de la région de la Côte-Nord, puis dit, bien, mettons, dans cette enveloppe-là, on est peut-être capable de réaliser, prenons comme exemple, dix millions (10 M\$) de travaux.

965 Donc ils vont prendre une base de vingt pour cent (20 %) du cinquante millions (50 M\$), dans ce cas-là ça correspond à dix millions (10 M\$), et puis il y a quarante pour cent (40 %) d'applicable, si l'entreprise qui veut soumissionner désire se servir de cette clause-là, donc du deux millions (2 M\$) que ça va donner, il va y avoir le quarante pour cent (40 %) qui va être applicable.

970 Donc ça va venir réduire sa part de soumission du montant. Donc il est identifié dans la phase de soumission, dire, on soumissionne pour tant, mais également s'applique le crédit régional; il faut qu'il l'indique dans sa soumission, c'est quel montant qu'il va prendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Et ce montant-là, à ce moment-là, son montant crédité est comparé à celui des autres soumissionnaires?

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

980 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

985 S'il est le plus bas, à ce moment-là il remporte le plus bas contrat.

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

990 Donc celui, en gros, celui qui ne veut pas le réaliser, qui veut pas s'en utiliser, bien, il part avec un montant plus élevé au départ, OK.

995 Donc ce qu'on dit aujourd'hui, nous, dans notre mémoire, c'est que ce montant-là, de façon générale, il est planifié à peu près au maximum de vingt pour cent (20 %) du contrat global. Au lieu de faire ça, au lieu d'imposer ça, parce que j'ai siégé sur les autres comités de retombées économiques, c'est très difficile pour ceux qui y participent d'être capables d'évaluer vraiment l'impact dans la région de l'ensemble des entrepreneurs, comment qu'ils peuvent contribuer à ça, et pas juste des entrepreneurs, parce qu'il peut y avoir les achats locaux également, donc c'est très difficile pour les bénévoles qui siègent au niveau de ce comité-là de la région, d'être capables d'évaluer ça.

1000 Donc ce qu'on dit, c'est que maintenant, ce montant-là pourrait devenir un montant cible, mais laisser l'entreprise privée, celui qui prépare la soumission, d'évaluer jusqu'où, lui, il pense d'être capable d'y aller.

1005 Parce qu'à date, l'expertise ou l'expérience qui a été donnée, c'est que souvent, ce montant-là de vingt pour cent (20 %) est atteint, puis il est souvent dépassé. Mais l'entrepreneur ne bénéficie pas du crédit.

1010 Donc si on laisse à l'entreprise le soin de le fixer, s'il dit que, moi, je suis capable d'atteindre, au lieu d'atteindre vingt pour cent (20 %), je suis capable d'atteindre trente pour cent (30 %), donc ça va se refléter dans une soumission plus basse.

Hydro-Québec est pas perdante, mais par contre, le milieu, lui, va avoir récupéré trente pour cent (30 %) de travaux éventuels et non seulement vingt pour cent (20 %).

1015 Donc la retombée économique va devenir plus importante pour la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

1020 Ça dépend, si le crédit devient très important, j'essaie de visualiser, bien entendu, parce que faire sauter le plafond de vingt pour cent (20 %), est-ce que ça peut risquer d'entraîner une augmentation des coûts du projet importante?

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1025 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça dépend des soumissions.

1030 **PAR M. PIERRE ROUSSEAU:**

Oui, c'est ça, mais l'entreprise, elle, qui dépose une soumission, elle veut la déposer dans les meilleurs coûts possibles, parce que si elle travaille pour déposer une soumission, c'est parce qu'elle veut avoir la job, OK.

1035 Donc elle va se rendre jusqu'au niveau où elle, elle va décider que c'est intéressant pour elle.

1040 Donc si pour elle, le vingt pour cent (20 %), c'est le maximum qu'elle peut faire, mais si pour une autre entreprise, c'est trente pour cent (30 %), puis ça lui permet de déposer une offre plus compétitive, bien, so what, ce sera celle-là qui aura le plus compétitif qui sera là.

Puis si ça dépasse le vingt pour cent (20 %), comme les expériences qui nous le démontrent, dans des contrats, bien, ce sera que plus que bénéfique pour le milieu.

1045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va essayer de peser la suggestion bien entendu, qu'est-ce que ça peut représenter.

1050 Sur un autre point, toujours dans le même secteur, dans votre mémoire, vous faites une recommandation à l'égard de la Commission de la construction du Québec! Vous utilisez le terme "souhaite informer".

1055 Il faut comprendre que nous, éventuellement, dans notre rapport, on peut mettre des choses, adresser des éléments éventuellement à la Commission de la construction, mais si la Commission de la construction du Québec ne nous lit pas, ne lit pas le rapport du BAPE, la Commission sera pas au fait de la demande de la Commission actuelle, de notre Commission.

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1060

Écoutez, moi, je pense que dans ce champ d'activités là, il y a déjà des organismes du milieu dans le développement socioéconomique, comme nos types d'organismes, où définitivement on a déjà débuté la sensibilisation de ça, puis ce qu'on veut à l'intérieur de ça, c'est plus un appui de la part de la Commission, de façon à ce qu'on puisse vraiment amener le

1065

plus rapidement possible de la formation au niveau de personnes qui éventuellement auront accès à avoir leur carte de compétence et puis pourront véhiculer sur ces chantiers-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070

Je veux juste confirmer que vous faisiez des démarches actives auprès de la Commission de la construction?

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1075

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080

Très bien, je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1085

Pour poursuivre sur la question de la clause de sous-traitance! Vous avez aussi mentionné la question, en début, je pense, de fractionnement et également l'autre possibilité d'avoir des contrats, des appels d'offres ouverts jusqu'à concurrence de dix millions (10 M\$) par exemple.

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1090

Oui, restreints à la région Côte-Nord.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1095

En fait, le but, on comprend l'objectif, c'est toujours de maximiser pour les retombées au niveau de la région!

Dans ces trois (3) options, j'imagine qu'il y a peut-être une option qui est préférable par rapport à une autre ou si les trois (3) s'équivalent, est-ce que vous avez des priorités?

1100 **PAR M. PIERRE ROUSSEAU:**

Non, on peut pas dire que les trois (3) s'équivalent, OK. C'est sûr qu'au moment où on peut arriver puis fractionner des contrats, amener des lots dans lesquels les entreprises de la région puissent avoir directement mainmise puis gérer leurs propres contrats comme étant la partie principale avec Hydro-Québec, c'est toujours favorisant, parce que c'est sûr que ça permet à l'entreprise de structurer son expertise, OK, dans sa gestion de projet, parce que c'est lui qui est le maître d'oeuvre complet.

1110 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Puis de se faire un nom aussi.

1115 **PAR M. PIERRE ROUSSEAU:**

Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

De se faire un nom par rapport à Hydro-Québec.

1120 **PAR M. PIERRE ROUSSEAU:**

Tout à fait. Donc il va développer une expertise, il va avoir de nouvelles choses, il va développer vraiment à l'intérieur de son expertise particulière, pour éventuellement avoir accès, que ce soit à d'autres contrats d'Hydro-Québec ou éventuellement pouvoir être capable d'évoluer puis d'avoir accès sur d'autres contrats majeurs au Québec.

Donc ça, c'est une forme, OK.

1130 L'autre forme qui est la forme de la sous-traitance, bien, on comprend bien qu'avec Hydro-Québec, on peut pas partager puis on peut pas définir les lots en infimes lots de dix millions (10 M\$) ou de cinq millions (5 M\$). Ça devient, ça deviendrait inopérant, un tel projet.

1135 Donc pour des lots qui ne sont pas divisibles ou très difficilement divisibles, OK, là, à ce moment-là, la clause de la sous-traitance vient apparaître, OK. Mais la clause de la sous-traitance, un deuxième volet qui est quand même très intéressant, touche les entrepreneurs, mais également elle touche les fournisseurs spécialisés de la région. Donc elle touche une strate de développement de l'économie également qui est intéressante.

1140 Ça a permis, puis il y a des entrepreneurs qui l'ont avoué très directement, ça a permis de connaître des entreprises de sous-traitance dans la région qu'autrement, les entrepreneurs généraux n'auraient jamais touché.

1145 Je vous donne une expertise, des valeurs qu'on a trouvées sur la Toulnostouc au moment où ça s'est développé, et puis ces entrepreneurs-là généraux vont développer des soumissions ailleurs, à l'heure actuelle, au Québec, et puis amènent avec eux des sous-traitants qu'ils ont connus dans la région de la Manicouagan, parce qu'ils ont eu un très bon service au moment qu'ils l'ont fait, ils ont eu une très bonne expertise au moment qu'il l'ont fait avec eux, dans la clause de sous-traitance de la Toulnostouc, puis maintenant, ces entreprises-là suivent certains entrepreneurs ailleurs au Québec.

1150 Donc à tout le moins, ils ont la chance de déposer en sous-traitance une proposition pour aller faire des travaux à l'extérieur de la région.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1155 Puis le dernier point, les contrats ouverts jusqu'à dix millions (10 M\$), est-ce que le dix millions (10 M\$), c'est un chiffre acquis par exemple ou c'est un montant qui reflète bien la situation ici dans la région?

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1160 Bien, à l'heure actuelle, je vous dirais, c'est du cas par cas, ça, là, parce qu'il faut bien comprendre qu'il y a dans des secteurs d'activités où c'est impossible. Il y a peut-être même juste une entreprise qui est capable de l'offrir jusqu'à à ce niveau-là, OK.

1165 Donc il y a une évaluation de cas par cas avec la trame, je dirais, de services qui est possible d'être offerts sur la Côte-Nord.

1170 S'il y a suffisamment d'entreprises qui sont capables de déposer une proposition concurrentielle à Hydro-Québec, d'avoir un principe de concurrence, c'est pas des négociations de gré à gré, ça devrait être sur une base de concurrence, bien là, à ce moment-là, c'est qu'on dit, bien, au lieu d'arrêter à cinq millions (5 M\$), parce que, prenons des exemples, je pense que dans le domaine du génie civil, dans le terrassement, il y a plusieurs entrepreneurs sur la Côte-Nord, je pense, qui ont des capacités de bien au-delà de cinq millions (5 M\$), OK, donc il y pourrait y avoir, à ce moment-là, un appel d'offres restreint à un niveau plus élevé que le cinq millions (5 M\$), puis on pense que de l'ordre de dix millions (10 M\$), ça refléterait une trame économique qui est possible sur la Côte-Nord.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1180 Peut-être un dernier point! Dans votre mémoire, vous dites que les pratiques d'affaires doivent s'adapter aux caractéristiques de la région, donc je pense qu'on a discuté un peu là-dessus.

1185 Mais vous dites aussi qu'au fait, il y a plusieurs projets industriels qui pourraient être menés de front?

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1190 Oui. Bien écoutez, disons qu'à l'heure actuelle, peut-être que l'économie rend les autres projets un peu plus difficiles, OK, mais si on recule d'environ deux (2) à trois (3) mois, OK, on avait des projets en cours à Fermont, il y avait un autre projet, celui du lac Bloom, il y avait des projets potentiels d'Arcelor-Mittal à Port-Cartier et à Fermont, il y avait des projets annoncés, agrandissement d'Alcoa à Baie-Comeau. Ensuite de ça, il y avait un projet annoncé à
1195 Schefferville potentiellement.

Donc tout ça, là, venait chercher dans le même bassin de construction, OK, de façon, en compétition.

1200 Peut-être qu'aujourd'hui, je vous dirais que la situation économique va faire qu'il y en a certains qui vont être retardés, peut-être d'autres mêmes annulés, mais disons qu'il y en a certainement encore au moins un qui est sur les rails qui est celui d'Alcoa à Baie-Comeau, que lui, la compagnie a dit qu'elle continuait son projet, donc qui va venir, je dirais, qui va se développer de façon simultanément à celui de la Romaine.

1205

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci.

1210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors messieurs, nous vous remercions.

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1215

Avec plaisir.

1220

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE-SHELDRAKE

PAR LE PRÉSIDENT:

1225 Nous allons maintenant inviter la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre-Sheldrake, monsieur Jeannot Boudreau, madame Carmelle Anglehart et madame Anne-Marie Boudreau.

Bonsoir monsieur, bonsoir mesdames.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

1230 Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Jeannot Boudreau, maire de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre-Sheldrake dans la MRC de la Minganie.

PAR Mme ANNE-MARIE BOUDREAU:

1235 Anne-Marie Boudreau, conseillère à la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

PAR Mme CARMELLE ANGLEHART:

1240 Carmelle Anglehart, directrice générale administrative de Rivière-au-Tonnerre.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

LECTURE DU MÉMOIRE

1245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie pour votre présentation.

1250 J'aurais une question. Vous mentionnez, au sujet de l'apport économique que vous anticipez avec la réalisation du projet de complexe sur la rivière Romaine, vous dites:

"D'autres élaborations de projets seront en voie de réalisation..."

1255 Et dans la phrase suivante, vous faites allusion au développement touristique. De quelle façon vous espérez tirer profit du projet pour développer l'offre touristique dans votre municipalité?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

1260 Bien, nous sommes, premièrement, aujourd'hui, nous sommes en train de réaliser un projet qu'on appelle Villages Relais. C'est un programme qui nous vient du ministère des Transports du Québec.

1265 Et ce que le ministère des Transports du Québec désire faire dans les années à venir et ce qui est déjà commencé, c'est qu'au lieu de faire des haltes routières, il se dirige vers des villages relais qu'on appelle. Donc c'est des endroits, des villes, des villages où il y aura des infrastructures de base et qui pourront recevoir les passants jour et nuit vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), et donner des services de base.

1270 C'est dans cette optique-là que nous pensons développer Rivière-au-Tonnerre-Sheldrake dans un projet touristique. Et aussi d'être capables de mettre notre quote-part, parce qu'on sait qu'à chaque programme, chaque municipalité doit ajouter une quote-part, ce qui n'était pas le cas dans le passé – ce qui était le cas, c'est-à-dire, dans le passé, mais que nous ne pouvions pas faire.

1275 Donc je pense que le projet d'Hydro-Québec, avec les redevances, va nous permettre de se développer touristiquement en étant capables de mettre notre quote-part, comme nous l'avons mise dans le programme que le ministère des Transports du Québec nous a demandé de faire.

1280

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un genre de partenariat privé public qu'on appelle avec un promoteur, un développeur privé, vous associeriez la municipalité à un développeur privé?

1285

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

On peut aller dans un PPP, partenariat privé public comme on peut se développer aussi au niveau coopératif, ce qui va faciliter le développement, surtout au niveau coopératif.

1290

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1295

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Peut-être revenir sur votre préoccupation par rapport à la circulation! Vous dites dans votre mémoire que vous souhaitez qu'Hydro-Québec soit à l'affût du problème de la circulation qui va augmenter.

1300

Est-ce que c'est des discussions qui ont été faites jusqu'à maintenant avec Hydro-Québec à ce propos, avec la municipalité, ou si c'est nouveau?

1305

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

Bien, il y a pas eu de discussions entreprises directement avec le promoteur Hydro-Québec pour l'instant. Il y a pas eu d'affluence non plus, parce que le projet n'est pas encore commencé.

1310

On parle de travaux correcteurs, donc on prétend qu'il va y avoir une affluence assez grande, donc à ce moment-là, on verra avec Hydro-Québec la façon de corriger le problème.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1315 Ce qui vous préoccupe le plus, est-ce que c'est toutes les nuisances, la poussière, le bruit, ou si c'est plutôt les questions de sécurité, ou si c'est les deux (2)?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

1320 Bien, une question de sécurité, une question de bruit aussi, là.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1325 Donc c'est les deux (2) aspects qui touchent en fait l'augmentation de la circulation en raison du projet?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

1330 Bien, en raison d'une augmentation de transports, c'est sûr.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci.

1335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Boudreau, nous vous remercions pour votre mémoire.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

1340 Merci monsieur le Président.

1345 **ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA CÔTE-NORD**

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Alors nous allons maintenant inviter l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord, j'ai les noms de monsieur Luc Noël, madame Lucy de Mendonça, et monsieur Rodrigue Vigneault.

1355 **PAR M. LUC NOËL:**

Bonjour. Bienvenue en Minganie et bon séjour chez nous! Je m'appelle Luc Noël et je suis président de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord et aussi président de l'Association des commissions scolaires.

1360

Je suis accompagné de madame Lucy de Mendonça qui est présidente-directrice générale de la Commission scolaire du Littoral, et de monsieur Rodrigue Vigneault qui est président de la Commission scolaire du Fer.

1365

Malheureusement, madame Côté présidente de l'Estuaire est absente de la région et elle n'a pas pu, compte tenu de la mauvaise température, les derniers jours, de se présenter avec nous.

On va lire le texte, on va partager la lecture du texte!

1370

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début "L'Association...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, milieu "... socioéconomiques incontournables.")

1375

PAR Mme LUCIE de MENDONÇA:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, "D'emblée...")

1380

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... les enjeux environnementaux.")

Cela se fait dans les écoles et dans le contexte de situations d'apprentissages, tant en matière d'information, d'éducation, de qualité de vie qu'en matière de réduction du gaspillage.

1385

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, début, "Le programme...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième paragraphe, "Présence à son milieu.")

Donc l'interdépendance entre l'environnement et l'activité humaine.

1390

La construction d'un environnement viable dans une perspective de développement durable! L'utilisation rationnelle des ressources.

1395

Stratégies de consommation et l'utilisation responsable des biens et des services. Donc la distinction entre les désirs et les besoins.

Conscience des aspects sociaux, économiques et éthiques du monde de la consommation. Donc le respect de la qualité de vie personnelle et collective.

1400 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, "Le projet hydroélectrique...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin, "... de la rivière Romaine.")

PAR M. RODRIGUE VIGNEAULT:

1405

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "L'Association...")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, deuxième paragraphe fin, "... de tout le Québec.")

1410

PAR M. LUC NOËL:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, conclusion)

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin, "... des audiences publiques.")

1415

Et nous tenons à vous signifier aussi que nous avons aucune clause d'obligation avec Hydro-Québec, de faire la promotion non plus de la rivière Romaine, du projet de la rivière Romaine.

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien monsieur Noël, je vous remercie pour votre présentation.

1425

J'aurais une question! Cet après-midi, nous étions à Mingan, et une préoccupation qui est ressortie chez les Innus à quelques reprises était en lien avec comment tirer profit du projet au niveau de leurs jeunes, et notamment, pas nécessairement seulement les jeunes, mais au niveau de l'acquisition de compétences professionnelles par des travailleurs innus.

1430

À l'heure actuelle, quels sont les liens, qu'est-ce que la commission scolaire fait actuellement, les commissions scolaires font avec les Innus sur la Côte-Nord? Est-ce qu'il y a des programmes spécifiques actuellement pour supporter les Innus?

PAR M. LUC NOËL:

1435

Oui. Actuellement, nous avons des projets avec la communauté innue de Nutashkuan pour des mises à niveau, et aussi avec la communauté de Mingan, dans le même domaine. Et nous sommes ouverts à toute collaboration.

1440 D'ailleurs, nous l'avons signifié aux chefs des conseils de bande, autant de la réserve innue de Nutashkuan ou de Mingan, de notre ouverture à ce niveau-là.

Ça fait aussi d'ailleurs partie de notre mission éducative sur la Côte-Nord.

PAR Mme LUCIE de MENDONÇA:

1445 L'ouverture s'étend aussi sur le territoire de la Commission scolaire du Littoral. Nous prévoyons des ententes avec les Conseils de bande de Paqua Shipi et de La Romaine aussi pour la formation de base de la population innue en Basse-Côte-Nord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450 Actuellement, est-ce qu'il y a déjà des programmes en place actuellement?

PAR Mme LUCIE de MENDONÇA:

1455 Présentement, il y a des programmes en place ici en Minganie, il y a des formations de base qui ont démarré dernièrement. Et il y a des formations qui vont démarrer en Basse-Côte-Nord aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460 Et les domaines privilégiés sont lesquels?

PAR Mme LUCIE de MENDONÇA:

1465 C'est vraiment pour assurer des compétences de base, des compétences qui sont essentielles pour l'inscription à la formation professionnelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1470 Donc c'est l'acquisition des prérequis à ce stade-ci?

PAR Mme LUCIE de MENDONÇA:

1475 Exact.

PAR M. LUC NOËL:

1480 Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1485 Seulement un petit constat. Je vois que vous avez beaucoup d'activités proactives en termes scolaires, soit de sensibilisation ou même de formation, et ça va pour les Innus mais également pour les non-Innus bien sûr.

1490 Mais quel lien faites-vous avec ce que le projet hydroélectrique de la Romaine offre en termes d'emplois? Est-ce que vous avez déjà élaboré une liste des cent quinze (115) emplois permanents par exemple?

 Est-ce que vous faites un lien entre votre formation ou votre programme de sensibilisation et l'opportunité que la rivière Romaine peut vous donner?

PAR Mme LUCIE de MENDONÇA:

1495 Les commissions scolaires ici en Moyenne-Côte-Nord et en Basse-Côte-Nord sont très proactives dans ce domaine. D'ailleurs, nous avons une entente avec Emploi Québec et une carte de mise en place de formation professionnelle pour justement préparer des gens à des emplois futurs, en lien avec le projet de la Romaine.

1500 Alors des exemples d'emploi, c'est cuisine de chantier, il y a aussi le camionnage, une formation qui vient de se démarrer en Basse-Côte-Nord.

1505 Donc il y a des formations qui sont prévues en lien avec les besoins qui vont sûrement être à prévoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 Et l'expérience des dossiers, des projets hydroélectriques passés, est-ce que vous estimez en tirer profit actuellement, à savoir quels étaient les corps de métier les plus en demande?

1515 Est-ce que vous avez, jusqu'à maintenant, fait des diagnostics des besoins en main-d'oeuvre passés?

PAR M. RODRIGUE VIGNEAULT:

1520 Là-dessus, je pense qu'on est, en termes de commission scolaire ou d'Association de commissions scolaires, une première en termes de présentation de mémoire, et on n'a pas nécessairement été sollicités non plus pour le faire dans les autres dossiers.

 Par contre, je pense qu'il est toujours très très possible que l'Association des commissions scolaires ou les commissions scolaires de façon individuelle peuvent demander des

1525 autorisations de formation provisoire au ministère de l'Éducation, que ce soit, peu importe le
domaine, que nous n'offrons pas déjà chez nous en termes de formation professionnelle, pour
répondre à un besoin pointu de main-d'oeuvre, et cette formation-là est très possible d'être
obtenue de la part du ministère de l'Éducation, soit directement par le ministère, ou en ayant des
collaborations avec d'autres commissions scolaires offrant déjà à la carte des formations qu'on
souhaite obtenir chez nous.

1530

PAR Mme LUCIE de MENDONÇA:

Et pour répondre à votre question, oui, on les fait, on a utilisé les exemples de d'autres
projets pour nous inspirer au niveau des formations à organiser en formation professionnelle.

1535

Il faut dire qu'on travaille étroitement avec Emploi Québec et les besoins de main-
d'oeuvre qui sont présents et qui vont être présents.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540

Très bien, je vous remercie.

Alors madame et messieurs, nous vous remercions pour votre présentation.

1545

Il est vingt heures quarante-cinq (20 h 45), nous allons faire une pause de quinze (15)
minutes et nous allons reprendre à vingt et une heures (21 h) avec le Conseil des maires de la
Basse-Côte-Nord.

1550

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1555

REPRISE DE LA SÉANCE
CONSEIL DES MAIRES DE LA BASSE-CÔTE-NORD

PAR LE PRÉSIDENT:

1560

Alors s'il vous plaît, je vais inviter, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le Conseil des maires de la Basse-Côte-Nord, monsieur Randy Jones et madame Karine Monger à s'avancer à la table des intervenants.

Monsieur Jones, bonjour. Madame.

1565

PAR M. RANDY JONES:

Bonsoir monsieur le Président. Madame Karine Monger. Mon nom, c'est Randy Jones, je suis président du Conseil des maires.

1570

Premièrement, monsieur le Président, vous allez excuser mon français, il y a des mots que je sais pas comment dire, et Karine, ça fait quatre (4) ou cinq (5) fois aujourd'hui qu'elle me pince quand je l'appelle commissaire à la relance!

1575

Merci pour nous avoir donné cette opportunité de présenter notre mémoire, et vous allez remarquer bientôt aussi que je sais pas lire comme il faut, parce que tout ce que j'ai d'écrit là, je vais passer à côté un petit peu!

1580

On est venu pour ajouter notre voix à celle de la Minganie, en appui de ce projet hydroélectrique sur la rivière Romaine.

1585

Je vais faire une partie de la présentation. Bien, le Conseil des maires de la Basse-Côte-Nord ont décidé que, comme vous pouvez le constater, avec les cheveux gris, ce projet ici aura pas beaucoup de retombées pour moi avec l'âge que j'ai. Mais c'est pour Karine et ses enfants, puis les jeunes de la Minganie puis la Basse-Côte-Nord que ce projet va avoir beaucoup de retombées pour. Et je pense pas qu'il faut qu'on perde ça de vue. C'est pour ramener nos jeunes sur le territoire, de bâtir.

1590

Vous savez, en fin de semaine, j'ai pris une petite marche. Il y a un autre projet hydroélectrique sur la Basse-Côte-Nord qui s'appelle le projet du lac Robertson, puis je voulais être sûr quand j'arrivais ici aujourd'hui que c'était pas une erreur à appuyer ce projet-là. Puis j'ai été m'asseoir, puis j'ai regardé la nature. Ça fait depuis 94 que le projet est là.

1595

Il y a un chemin de vingt et un kilomètres (21 km), puis tout le long de ce chemin-là, d'aller jusqu'au barrage, c'est plein de castors, partout dans les petits lacs, les ruisseaux, puis je pense que nous autres, les Québécois, on regarde pas c'est quoi la réalité d'un projet tel qu'on est en train de parler. On est juste en train de suivre qu'est-ce que dame Nature a fait depuis

des centaines d'années, des millions d'années. Les castors font des barrages, ils creusent des tunnels, et la vie continue.

1600

On n'est pas en train d'enlever l'eau de la rivière, on est juste en train de l'utiliser; cinq-six (5-6) ans après que le barrage est fait, la rivière va être toujours là, l'eau va continuer à couler, les poissons vont continuer à vivre, et la vie continue.

1605

C'est pas compliqué. Moi, je vais commencer à lire mon document!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début, "Le Conseil des maires...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, troisième paragraphe, première ligne, "... quatorze (14) villages...")

1610

Et deux (2) communautés innues. La Basse-Côte-Nord du Québec est une région éloignée mais surtout isolée du reste de la province par l'absence d'un réseau routier.

1615

J'ai entendu un monsieur tout à l'heure dire qu'il avait des préoccupations avec certains aspects de la route; nous autres aussi, on a une préoccupation, il y a pas de route, puis on est très préoccupé par ça!

1620

C'est inutile de préciser que les opportunités de développement sont limitées et qu'un grand nombre de travailleurs n'ont aucun autre choix que de partir, ils s'en vont travailler le printemps aussitôt que la neige est partie, les gens s'en vont, puis il y a des villages qu'il reste presque plus personne l'été.

1625

C'est les grands-mères qui sont prises, puis les grands-parents qui sont pris à prendre soin des enfants. Puis eux autres peuvent même pas être grands-pères en paix comme tous les autres Québécois prennent pour acquis, ils sont obligés de commencer à élever une autre famille!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, quatrième paragraphe, "Le projet de complexe...")

1630

FIN DE LA LECTURE (Page 2, quatrième paragraphe, fin, "... de la Basse-Côte-Nord.")

1635

Puis on est déjà en train de voir des retombées là-dessus. Pour la première fois, on a eu un cours d'opérateur, il y a dix (10) personnes, avec la commission scolaire, le Centre local d'emploi, le Conseil des maires et le CLD, on vient de compléter un cours d'opérateur de machinerie lourde, puis encore un autre qui s'en vient pour les camionneurs. Ça, c'est la première fois que ça arrive, puis ça, c'est pour préparer pour le projet Romaine.

1640

OK Karine, c'est à ton tour!

PAR Mme KARINE MONGER:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, cinquième paragraphe, "Il est évident...")

1645 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, premier paragraphe, quatrième ligne, "... postsecondaires...")**

Et évidemment, bon, parce que les services ne sont pas offerts en Basse-Côte-Nord, évidemment, c'est plus difficile de ramener ces gens-là sur la région, une fois qu'ils sont formés.

1650 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, quatrième ligne, "Près de soixante pour cent (60 %)...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, premier paragraphe, fin, "... le plus bas.")

1655

PAR M. RANDY JONES:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe, "Donc...")

1660 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, deuxième paragraphe, fin, "... du Petit Mécatina.")**

Comme les retombées économiques, création d'emplois, retour des jeunes. Pour nous, ça, c'est important, le retour des jeunes sur notre territoire.

1665 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, quatrième paragraphe, "Évidemment...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin, dernière ligne, "... et de se donner...")

1670 J'ai écrit une seconde chance, mais je pense que c'est une première chance qu'on devrait mettre, parce que c'est la première fois qu'on a une chance d'un tel projet!

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jones, je vous remercie pour votre mémoire.

1675

Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1680 Seulement une petite question! Outre les opportunités d'emplois que le projet de la rivière Romaine pourrait offrir aux gens de la Basse-Côte, est-ce que vous vous apercevez ou vous pouvez penser à d'autres retombées économiques pour la Basse-Côte-Nord?

PAR M. RANDY JONES:

1685

Oui. Vous savez, il manque une route, puis avec le fait que le projet Romaine va aller de l'avant, Hydro-Québec puis le gouvernement aura pas le choix. Notre territoire, c'est là que le potentiel est, puis ça, ça va faire en sorte que le développement va se faire pour nous autres.

1690

On va ouvrir le nord, on va trouver d'autres sortes d'affaires, puis il y a un manque flagrant de main-d'oeuvre partout sur la Côte-Nord présentement, puis nous autres, c'est un cercle vicieux.

1695

Quand on pense à ça, qu'on a le taux de chômage le plus élevé dans la province, puis on n'a pas accès au travail, tandis que trois cent cinquante kilomètres (350 km), c'est pas terriblement loin de faire en voiture pour venir travailler, puis c'est juste ça qu'il manque.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700

Monsieur Jones, vous avez mentionné à quelques reprises l'absence de lien routier, c'est-à-dire la Route 138 qui n'est pas prolongée au-delà de Natashquan. Actuellement, l'échéancier, la construction, ça a été annoncé à quelques reprises, la construction de ce lien, est-ce que les travaux sont imminents sur la 138?

1705

PAR M. RANDY JONES:

Oui, ça a commencé cette année. Bien, je peux pas dire juste cette année, on a mis notre pied dans la porte l'année passée.

1710

Mais cette année, on a commencé, il y a, je crois, huit-neuf (8-9) kilomètres de faits.

1715

Là, on est retourné voir le ministre avec un nouveau projet. On a fait nos erreurs pour la première année, pour voir comment ça fonctionnait, puis on est allé voir au Labrador qu'est-ce qu'eux autres ont fait. On a été impressionné, puis on a trouvé une idée qu'on est allé porter au ministre des Transports.

1720

Puis je m'attends de les rencontrer aussitôt les élections finies – le bon Dieu sait quand est-ce que ça va être, parce qu'il y en a à tous les jours! – pour présenter qu'est-ce qu'on veut faire dans les trois (3) prochaines années.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725

Mais le pont actuellement sur la rivière Natashquan, je me suis déjà rendu au bout de la route, même mettre mes pieds dans l'eau dans la rivière Natashquan d'ailleurs, donc le pont sur la rivière Natashquan n'est pas...

PAR M. RANDY JONES:

1730 Non, ça, je vais vous dire, monsieur le Président, moi, mon bout de route, c'est de
Kegaska à l'est. De Kegaska ouest, c'est le chef de Natashquan qui a, je crois, une entente de
signée avec le gouvernement du Québec, qu'eux autres vont s'occuper de construire la route
entre Natashquan puis Kegaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

1735 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Jones et madame, vous nous remercions.

1740

YANN TROUTET

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 Nous allons maintenant inviter monsieur Yann Troutet et André Charest à s'avancer à la
table des intervenants.

Monsieur Troutet, bonsoir.

1750

PAR M. YANN TROUTET:

1755 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. J'ai préparé une
présentation projetée, une projection. Je crois qu'on dit que c'est à moi de l'activer, je vais peut-
être avoir besoin d'un soutien technique! Voilà!

Alors je suis désolé, André Charest pouvait pas être ici ce soir, alors c'est moi qui
présente le mémoire à nos deux (2) noms.

1760 Alors je vous présente un mémoire sur un aspect bien particulier du projet, c'est l'impact
que ça va avoir sur le parcours d'eau vive que constitue la Romaine et sur l'utilisation qu'on en
fait, nous, les canoteurs de la Minganie.

1765 Bon, je m'appelle Yann Troutet, je suis résident de Havre-Saint-Pierre, citoyen du
Québec et de la Minganie.

Ce que le promoteur nous en dit par rapport à ce sujet-là, c'est que les transformations
qui vont toucher la Romaine n'auront pas d'effets notables sur l'offre ni sur la pratique d'activités
de canotage et de descente de rivière dans la région.

1770 Nous, pour le nombre de personnes relativement limitées, ceci dit, qui sont en Minganie et qui pratiquent régulièrement l'eau vive, c'est une opinion qu'on n'est pas capable de partager et qu'on voudrait nuancer aujourd'hui.

Alors on va présenter quelques chiffres et quelques images qui font foi de notre position.

1775 Le site qui est le plus utilisé pour l'eau vive en Minganie, et là, je parle de deux cents kilomètres (200 km) à la ronde, il y a aucun site qui ne se compare à celui qu'on trouve. On va pouvoir le voir ici, sous le pont de la Route 138 qui traverse la rivière Romaine!

1780 À cet endroit-là, il se forme une série de vagues qui est particulièrement intéressantes et dont la forme est modulée en fonction du débit et qui donne lieu vraiment à un site très intéressant pour la pratique de l'eau vive, et c'est l'endroit qu'on fréquente nettement en termes de jours-personnes, si on veut, c'est de l'ordre de dix (10) fois plus que n'importe quel autre site dans la région.

1785 Or, comme je vous disais, l'intérêt de ce site-là diffère selon les débits qui descendent dans la rivière Romaine.

1790 J'ai quelques images ici! Ici, c'est à un débit de deux cent cinquante-six mètres cubes (256 m³/s), le profil de la vague, du rapide, l'endroit bien particulier, c'est qu'il y a deux (2) vagues.

1795 La première ici, ce qu'on voit, c'est qu'il y a une espèce, ce qu'on appelle un déflecteur, c'est, si on veut, une veine déferlante qui se forme ici, mais qui est poussée par le courant vers l'aval. Dans ces conditions-là, nous, on dit que la vague qui est en amont, la vague principale n'est pas formée, mais on voit qu'il se forme quand même une vague en aval qui, elle, effectivement commence à créer un bourrelet déferlant.

1800 Dans des conditions comme celles-là, aux alentours de deux cent cinquante-six mètres cubes (256 m³/s), le rapide a peu d'intérêt. On est capable de pratiquer, bon, c'est ce qu'on appelle le surf, disons, de profiter d'une vague stationnaire seulement à cet endroit-ci, mais pas sur la vague qui est en amont.

1805 Quand le niveau baisse, comme ici, à cent quatre-vingt-six mètres cubes (186 m³/s), ce qu'on voit, c'est que la vague en aval continue d'exister, mais celle en amont, elle, est beaucoup mieux formée; elle a commencé à se refermer, et puis on voit qu'il y a une déferlante au sommet, et ça, c'est le genre de vague qui nous permet d'embarquer dessus, puis de faire des manoeuvres, de passer de bord en bord, de surfer.

1810 Si vous le voulez, j'ai même des vidéos, mais je pense pas qu'on ait le temps de les regarder!

Alors ça, c'est à cent quatre-vingt-six mètres cubes (186 m³/s).

1815 Puis finalement, quand on baisse à des niveaux vraiment d'étiage, autour de cent vingt-deux mètres cubes (122 m³/s), comme dans ce cas-ci, à ce moment-là, tous les plaisirs sont permis. La vague devient très large, elle vient très longue aussi. Bien, comme vous le voyez, tous les surfs sont permis, même sur une planche à surf.

1820 Donc ça, c'est l'utilisation qu'on fait de ce rapide-là. Puis comme je viens de vous le dire, l'intérêt, pour nous, c'est les périodes d'étiage où la vague se forme, donc entre cent (100 m³/s) et deux cents mètres cubes (200 m³/s) de débit environ.

1825 Là, je m'excuse pour la complexité du graphique, mais ça illustre quand même un point particulier. Les jours pour lesquels j'ai été capable de retracer à la fois des vidéos et des débits, je les ai indiqués ici. En rouge, c'est les situations où la vague est pas tellement intéressante pour nous, puis en vert, c'est les situations où la vague devient vraiment intéressante.

1830 Donc au courant des mois de juillet, mois d'août et mois de septembre, il arrive, quand il fait particulièrement beau et sec, que le niveau de la rivière baisse, c'est ce qu'indique cette courbe-ci, jusqu'à l'ordre de cent cinquante mètres cubes (150 m³/s) en juillet et même moins, cent mètres cubes (100 m³/s) en août et en septembre.

1835 Ce que nous dit l'étude d'impact, pour la portion aval de Romaine-1, c'est qu'en condition future, le débit ne pourra pas être inférieur à cent soixante-dix mètres cubes-seconde (170 m³/s). Le débit moyen estival en condition future sera plus élevé que le débit moyen estival actuel, ce qui entraînera des profondeurs d'eau légèrement plus importantes. Et enfin, les kayakistes, canoteurs et plaisanciers pourront donc pratiquer leur activité dans des conditions semblables à celles d'aujourd'hui.

1840 Je voulais insister sur le fait que pour le site donc qui est le plus utilisé en Minganie par le groupe que nous sommes de canoteurs d'eau vive, on peut pas partager disons l'évaluation qui est faite à la dernière phrase.

1845 En effet, ce qui va arriver, c'est que, bon, là, je reprends le graphique de tantôt, mais j'indique en gris ici les niveaux en dessous desquels le projet ne permettra pas à la rivière d'atteindre les débits.

1850 Alors donc pendant la période estivale de juillet à octobre, et au printemps puis à l'automne aussi, ça va être des débits qui sont supérieurs à ce qu'on peut rencontrer présentement en période d'étiage. Et en plus, la ligne rouge ici que j'ai ajoutée, ça, c'est le débit moyen qu'on va avoir dans la rivière, qui est donc un débit supérieur à celui qu'on peut voir ici en vert et qui est le débit moyen actuel.

1855 Donc ça, ce que ça nous indique, c'est que, bon, pour le site que nous, on utilise relativement fréquemment, il va y avoir une perte importante de notre pratique.

 Mais ça, bon, c'est seulement sur le parcours de la Romaine, vingt mètres (20 m) de rapides.

1860 Là, je veux en venir à la deuxième partie de mon argumentaire! C'est que vingt mètres (20 m) sur quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq mètres (44 385 m), ça représente un demi d'un millième ($\frac{1}{2}/1000$) de l'eau vive qui va être perdue sur la rivière Romaine. Il faut savoir que la rivière Romaine, bon, comme on le voit sur la photo, c'est un parcours qui offre
1865 énormément de rapides. Puis quarante-quatre mille (44 000 m), disons quarante-quatre kilomètres (44 km), ça vous dit peut-être rien en termes de longueur de rapides en continu, mais je voulais justement le mettre en parallèle avec d'autres rivières de la région.

 Dans l'étude d'impact, Hydro-Québec nous dit que la Côte-Nord abrite vingt-cinq (25)
1870 cours d'eau reconnus dont huit (8) en Minganie qui présentent des caractéristiques semblables à celles de la Romaine et qui peuvent répondre aux besoins de différents types de clientèle, notamment les rivières Moisie et Magpie qui sont parmi les plus fréquentées.

 Bon, de notre point de vue, sur l'ensemble de la Côte-Nord, le seul endroit où il reste
1875 des rivières disons comparables avec la Romaine, c'est effectivement seulement en Minganie. Disons que sur les vingt-cinq (25) cours d'eau, il y en a certainement plusieurs qui sont en amont de Sept-Îles et de ce nombre, il y en aucune qui est dans la même ligue que la Romaine, par exemple.

 En Minganie, effectivement, il y a quelques grandes rivières, mais sur les huit (8) que
1880 mentionne le promoteur, on inclut des rivières comme la Manitou, la Natashquan, la rivière Saint-Jean, et des rivières comme celles-là, c'est pas du tout des rivières qui ont un profil comparable à la Romaine, du point de vue de l'eau vive. C'est des rivières qui ont des grandes sections d'eau plate avec des grandes chutes.

1885 Donc disons que la pâte est pas distribuée comme sur une rivière comme la Romaine, et puis ça, ça fait une grosse grosse différence au niveau de l'intérêt pour l'eau vive.

 Les quatre (4) rivières qui ont vraiment un intérêt pour l'eau vive, du moins les trois (3)
1890 qui sont comparables à la Romaine, plus la Romaine, ce serait la Petit Mécatina, la Romaine, la Magpie et la Moisie. La Moisie n'est pas en Minganie, mais au nombre des vingt-cinq (25), peut-être qu'elle se range à ce niveau-là.

 La Petit Mécatina, nous, bon, on considère que c'est pas vraiment une option viable
1895 pour l'avenir en termes de parcours qui puissent nous offrir une alternative. On sait qu'elle est dans les cartons pour un développement hydroélectrique à moyen terme disons.

Et comme le dit le promoteur, bien, la Moisie et la Magpie sont vraiment celles pour lesquelles le potentiel est également confirmé.

1900

Je voulais mettre en perspective donc ces trois (3) rivières-là. J'ai fait un exercice objectif, le plus objectif que je pouvais développer moi-même, et ce qu'on a fait, donc, c'est qu'on a pris les cartes de chacune de ces rivières-là. Ça, c'est juste un exemple d'une section de cartes.

1905

Puis ce qu'on a fait, c'est que pour chacun des rapides, on a pris le niveau du rapide, puis on l'a multiplié par la longueur en mètre, pour obtenir un indice. Alors la section qui est représentée ici, bon bien, c'est tiré, c'est ça multiplié par ça, ça donne ça, puis au total donc, pour cette section-ci, on a un indice de douze mille (12 000) qui donne une réflexion du caractère sportif de cette section de rivière là.

1910

Pour les trois (3) rivières en question, la Moisie qui est ici, la Magpie et la Romaine, bon, vous voyez que j'ai divisé ça en certains tronçons.

1915

Ce qu'on observe, c'est que l'indice en question nous montre que par rapport au parcours intégrale de la Romaine, la Moisie a pas du tout le même capital en termes d'eau vive et n'a pas du tout la même densité d'eau vive par kilomètre. C'est pas une rivière qui a le même caractère sportif. C'est une rivière qu'on peut descendre en canot, mais c'est le genre de rivière qu'on descend en canot double avec beaucoup de bagages, une forme de canot camping qui n'est pas du tout ce qu'on retrouve sur des rivières plus sportives comme la Romaine ou la Magpie.

1920

La Magpie, c'est la plus sportive des trois (3). Elle a une grande densité d'eau vive par kilomètre, et puis l'indice total, si on veut, le capital le plus objectif possible nous indique que la Magpie intégrale se compare à la Romaine intégrale.

1925

Pour ce qui concerne la partie qui va être juste ennoyée ou court-circuitée, bien, ce qu'on voit, c'est que c'est à peu près trois (3) fois, un petit peu moins de trois (3) fois le potentiel de la portion aval de la Magpie qui est la portion qui est vraiment la plus connue puis la commercialement utilisée, puis ainsi de suite. Donc, ça donne une idée de perspective.

1930

Hydro-Québec nous dit, bon bien, de toute façon, la Romaine, oui, va être développée, mais il y a des alternatives. En particulier, puis là, j'ai écrit une citation:

1935

"Parmi les rivières les plus intéressantes de la Minganie, on compte notamment la Magpie. Une part importante de ce potentiel – et on parle de rivières régionales – sera protégée par la création éventuelle de la Réserve de biodiversité du Massif-des-lacs-Belmont-et-Magpie."

1940 Ça, moi, ça m'a fait un petit peu bondir quand j'ai lu ça, parce que je me suis intéressé à ce projet-là également, et ce qu'il faut savoir, c'est que la Réserve de biodiversité qui est prévue ne protège uniquement que le lac Magpie, mais exclut l'ensemble des portions de rivière canotables ou d'eau vive de la Magpie, en aval du lac et en amont du lac.

1945 Il y a un historique qui sous-tend un petit peu là où je veux en venir, c'est que le BAPE, en 2004, quand il y a eu un barrage de créé sur la Magpie, disait que, bon, c'est correct, faisons un barrage, mais il importe que la rivière Magpie et ses rapides soient protégés intégralement.

1950 Alors en 2007, quand le ministère du Développement durable a proposé sa réserve de biodiversité, nous, c'est sûr que ça nous a étonnés que ça contienne aucune portion de rivière, mais le BAPE est venu nous expliquer que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avait eu l'intention de suivre la recommandation du BAPE, c'est-à-dire d'inclure la portion avale de la rivière dans la réserve de biodiversité, mais qu'Hydro-Québec s'était opposée à l'agrandissement vers le sud de la réserve de biodiversité de ce projet-là.

1960 Disons que cette réalité-là se trouve à être un peu exacerbée présentement dans un contexte où on dit, on part avec un Plan Nord où le gouvernement va exiger huit mille mégawatts (8000 MW) de nouveaux projets pour la production électrique à Hydro-Québec, et puis en parallèle, on nous dit que cinquante pour cent (50 %) du Plan Nord, bien, cinquante pour cent (50 %) du territoire du Plan Nord sera à l'abri du développement industriel.

1965 Cependant, il y a aucune garantie pour les rivières et les rivières à caractère sportif en particulier. Et une des petites choses qui m'inquiètent en plus, c'est que, bon, le projet Romaine est conçu avec des lignes à haute tension qui sont d'une capacité, bien, surdimensionnée, une capacité qui est largement supérieure à ce qu'exige le projet Romaine en soi, et ces lignes-là vont passer d'ici jusqu'à Sept-Îles au-dessus d'un certain nombre de rivières, et celle qui a le meilleur potentiel hydroélectrique, à ce que je sache, c'est la rivière Magpie.

1970 Nous, on partage l'avis que le BAPE avait émis en 93 au sujet de SM-3. C'est des lignes qui ont été écrites en 93, mais que je voulais mettre là, parce que je trouve qu'elles sont encore d'actualité.

1975 Alors là, je cite la Commission ou du moins je la paraphrase!

1980 "Pour la Commission, il est important de bien réaliser que ce qui est en jeu avec ce projet de développement, c'est essentiellement la fin possible d'une autre grande rivière sauvage qui sera transformée en réservoir. La décision doit être prise en considérant toutes les solutions de remplacement, d'atténuations et de compensations possibles. Un grand nombre de rivières du Québec sont déjà harnachées et tout nouveau projet doit se positionner dans ce contexte.

1985

"La Commission incite Hydro-Québec à revoir sa méthodologie d'évaluation des impacts sur le milieu naturel et à adopter une approche globale. Une telle approche qui inclurait notamment la valeur patrimoniale permettrait à Hydro-Québec d'apporter au gouvernement et aux citoyens un éclairage sur les rivières les plus appropriées qui pourraient être affectées au développement hydroélectrique et sur celles à conserver pour une préservation intégrale."

1990

En conclusion, pour nous, le projet Romaine et le Plan Nord ne doivent se réaliser que dans une approche globale qui respecte les besoins des générations actuelles et futures, particulièrement en ce qui concerne l'avenir des grandes rivières d'eau vive.

1995

Pour nous, le projet ne sera acceptable que lorsqu'il sera assorti d'une mesure de compensation juste pour la perte des activités d'eau vive actuelles et potentielles sur la rivière Romaine.

2000

Pour nous, la seule mesure de compensation juste, c'est la protection intégrale de la rivière Magpie.

En vous remerciant beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005

Alors je vous remercie pour votre mémoire, effectivement, qui est bien structuré pour la présentation du potentiel d'eau vive des différentes rivières.

2010

D'ailleurs, vous avez glissé une partie de la réponse à la question que j'aimerais vous poser! Sur le tableau 3, vous avez mentionné la rivière Moisie, la rivière Magpie et la rivière Romaine.

Est-ce que vous avez calculé le potentiel de la rivière Petit Mécatina et celle de la rivière Natashquan?

2015

PAR M. YANN TROUTET:

J'aimerais ça le faire, et si la Commission est intéressée à ce que je vous le fasse, ça me ferait plaisir.

2020

Il faut savoir que la rédaction du mémoire, ça s'est beaucoup fait entre, je dirais, minuit et deux heures (2 h) du matin en ce qui me concerne! Alors je me suis un petit peu limité au travail que j'avais à faire déjà pour ce qui concerne vraiment la Minganie.

Par contre, la Natashquan et la Petit Mécatina, moi, je vous transmets cette impression-là de par mon analyse des cartes, de par la réputation qui est connue de ces rivières-là, de par

2025 les échos que j'en ai de la communauté de canoteurs en général, mais ça me ferait plaisir effectivement de le faire.

2030 La Petit Mécatina, je pense, serait une candidate très intéressante comme alternative à la Romaine en termes d'eau vive. Ce qu'il faut savoir par contre, c'est qu'il y a, comme sur la rivière Saint-Jean, il y a une section qui est particulièrement ardue sur la Petit Mécatina. Il y a un grand canyon d'environ quinze kilomètres (15 km) de long qui exige des portages et disons des accommodements qui sont nettement plus exigeants que sur la Magpie par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 En tout cas, si vous voulez faire un tableau, compléter, ce sera le bienvenu, vous pourrez nous le soumettre. J'en fais pas une obligation, c'est à votre discrétion.

PAR M. YANN TROUTET:

2040 Non, je comprends. Disons que j'avais sous la main les cartes de la Magpie, de la Moisie et de la Romaine, il me faudrait commander les cartes auprès de la fédération pour la Natashquan et la Petit Mécatina. Mais je pourrais le faire.

2045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors vous êtes libre de le faire, mais ce serait bienvenu si vous le faites. À ce moment-là, la Commission recevra le complément au tableau 3.

2050 **PAR M. YANN TROUTET:**

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055 Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

2060 Dans votre mémoire, vous mentionnez aussi pour la question des tronçons court-circuités de Romaine-2 et de Romaine-3, puis vous dites que vous auriez souhaité que ces tronçons-là puissent maintenir un débit suffisant pour l'eau vive.

PAR M. YANN TROUTET:

2065 Bien c'est-à-dire, sans le souhaiter vraiment, je pense, bien, s'il fallait que je rêve, effectivement les tronçons court-circuités actuels, bien, qui sont court-circuités dans le projet,

sont actuellement des sections d'eau vive où s'il y avait un débit, un certain débit, il y aurait effectivement la préservation d'eau vive intéressante pour la pratique du canot puis du kayak.

2070

Mais là, je me fie à une méthode qui est développée par Gilles Fortin, pour arriver à un niveau R-2, R-3 qui est comme le minimum intéressant disons pour une pratique un peu sportive; il faudrait qu'il y ait environ cinquante mètres cubes par seconde ($50 \text{ m}^3/\text{s}$) qui soient livrés dans ces tronçons d'eau vive là.

2075

En tout cas, je sais pas quel est l'impact sur la rentabilité du projet ou sur le reste, mais on parle quand même d'environ le quart ($\frac{1}{4}$) du débit de la rivière, entre le quart ($\frac{1}{4}$) et le tiers ($\frac{1}{3}$) en été.

2080

Donc c'est une mesure d'atténuation qui aurait, disons, des conséquences majeures sur le projet.

Contrairement à la protection d'une rivière comme la Magpie qui, en somme, ne coûte rien.

2085

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Si on regarde maintenant la question du pont de la 138! Ce qu'on comprend, c'est que la période qui sert à votre activité, elle est variable. C'est-à-dire que ça peut être deux (2) semaines, ça peut être six (6) semaines, est-ce que vous avez une moyenne à nous donner, peut-être en temps normal, est-ce qu'il y a moyen de viser un certain secteur à une certaine période?

2090

PAR M. YANN TROUTET:

Une moyenne, en fait il faudrait demander au Centre d'expertise hydrique du Québec auprès de qui j'ai obtenu les graphiques puis les données pour les débits, là. Eux pourraient nous dire en moyenne depuis 1971, il y a eu combien de semaines dans l'été où le niveau était, par exemple, en bas de cent quatre-vingts mètres cubes ($180 \text{ m}^3/\text{s}$). Ils seraient capables de nous le dire, ça, oui, effectivement.

2100

De par mon expérience, je pense que les dernières années, puis ça, c'est la mémoire la plus fraîche est toujours un petit peu celle qui prédomine, les dernières années ont été très bonnes pour la pratique du canot.

2105

En 2005, on parle de six (6) semaines en continu où le niveau était en bas de deux cents mètres cubes ($200 \text{ m}^3/\text{s}$) environ. Puis en 2006 également, il y a eu des très bonnes périodes dès le début de l'été, dès environ la deuxième semaine de juillet. 2007, ça a été plus à la fin d'août-fin septembre, mais là, on a battu des records, je pense, au niveau des niveaux.

2110

2115 2008, je peux vous montrer peut-être le graphique. 2008, ça a été une année très moyenne. La ligne en foncé, en rouge ici, qu'on voit, ça nous indique que pendant presque tout l'été, cet été, il a fallu qu'on attende, moi-même personnellement. Il manque un petit peu de gris ici, c'est pas grave. C'est seulement en septembre, pendant environ deux (2) semaines, qu'on a eu l'occasion entre copains d'aller faire du surf sur la vague.

Ça fait que 2008 n'a pas été une très bonne année, mais en moyenne, je peux pas vraiment vous dire. Il faudrait faire le calcul, c'est très facile à faire.

2120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, le tableau que vous présentez, le graphique que vous présentez est disponible sur Internet sur le site du Centre d'expertise hydrique du Québec.

2125 Effectivement également, le ministère peut, sur demande, normalement ils demandent des frais pour ça, mais produire des analyses statistiques des périodes, un niveau de récurrence de crue ou des périodes de dépassement. Donc le ministère peut faire toutes sortes de traitement de données effectivement sur le point.

2130 Ce qu'on peut remarquer, dans le graphique actuellement, à l'oeil, c'est un terme technique, on parle qu'une rivière est configurée, se comporte, avec des pluies disons qui couvrent le bassin versant, va se comporter toujours de la même manière. En quelque sorte, chaque rivière a son empreinte digitale, ce qu'on appelle l'hydrogramme unitaire; on peut voir dans le tableau qui représente la ligne rouge qui représente l'année en cours, lorsqu'il y a des
2135 événements pluvieux sur la bassin versant, on peut voir des crêtes, et on a une descente avec une pente à peu près toujours constante.

On voit qu'après l'événement de pluie, en moyenne, le débit va redescendre assez rapidement, en l'espace on pourrait dire de trois (3) semaines. C'est une assez grosse rivière, on voit que ça lui prend du temps à redescendre.
2140

PAR M. YANN TROUTET:

2145 Ici, cette pointe-ci, juste pour l'apporter à votre attention, c'est lors de votre dernière visite, vous êtes pas sans savoir qu'on a perdu un bout de route, là, c'est cette pluie ici. On était juste en dessous du deux cents mètres cubes ($200 \text{ m}^3/\text{s}$), puis en dedans de trois-quatre (3-4) jours, les niveaux sont montés aux environs de presque quatre cents ($400 \text{ m}^3/\text{s}$).

2150 Il faut savoir que ça, c'est une échelle logarithmique, donc on est pas loin de quatre cents ($400 \text{ m}^3/\text{s}$) ici.

Oui effectivement, c'est ça. Puis, bien, le profil, c'est: l'hiver, il y a pas beaucoup d'eau; au printemps, il y a une grosse grosse crue qui monte en haut de mille ($1000 \text{ m}^3/\text{s}$), des fois

2155 jusqu'à deux mille (2000 m³/s), puis là, ça baisse, puis à partir du mois de juillet, bien, pour nous, ça commence à pouvoir devenir intéressant.

La ligne qui est en mauve ici, c'est l'historique des minimums. C'est ça, c'est une indication des minimums que peut atteindre la rivière, puis nous, c'est ça qui nous intéresse.

2160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut quand même voir que la possibilité de pouvoir surfer sous le pont de la 138, c'est lorsqu'on est en deçà des débits moyens.

2165 Ce que je note aussi, c'est que l'événement est assez potentiellement limité dans le temps. Lorsqu'on voit le comportement de l'hydrogramme, j'imagine que même si on prenait d'autres années, on a tendance à avoir des pics, bien entendu quand on a une longue période de sécheresse, on peut voir à ce moment-là que le débit peut se maintenir pendant deux-trois (2-3) semaines effectivement, et peut-être même plus, à un très bas niveau.

2170 Il demeure que l'événement est difficile à prévoir, ce que j'en comprends?

PAR M. YANN TROUTET:

2175 C'est ça. Bien, disons que nous, on est capable de le prévoir à quelques jours près. Moi, je vais sur Internet, puis je me dis, OK, il va faire beau les deux-trois (2-3) prochains jours, le niveau est à deux cents mètres cubes (200 m³/s), il devrait baisser, donc on va pouvoir y aller en fin de semaine, genre.

2180 Si par contre on annonce de la pluie, bien là, on est capable de savoir que, bon, il y a des chances que la vague disparaisse.

2185 Une des inquiétudes qu'on a par rapport au projet Romaine, c'est qu'il va peut-être rester un intérêt marginal entre cent soixante-dix (170 m³/s) et deux cents (200 m³/s), là Hydro-Québec pourrait peut-être nous dire quel est le taux de récurrence des niveaux comme ça auxquels on peut s'attendre. Ils vont peut-être être très rares, c'est un autre élément qui nous inquiète. C'est ça, dans la petite marge entre cent soixante-dix (170 m³/s) et deux cents (200 m³/s) où il y a quand même un intérêt.

2190 Sauf que ça va être très difficile pour nous de le prédire, étant donné que la gestion des ouvrages va se faire, non pas en fonction du temps puis de la pluie, mais en fonction des besoins en énergie, puis le niveau des réservoirs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195

Et Hydro-Québec a produit certains graphiques par rapport à certaines années, en disant, les conditions actuelles mais les conditions futures, mais ce qu'on retient, c'est que la ligne rouge horizontale que vous avez tracée correspondrait au débit moyen estival avec l'aménagement du projet, c'est ça?

2200

PAR M. YANN TROUTET:

Bien là, ce que j'en comprends, je suis vraiment pas spécialiste, mais je crois comprendre qu'à RO-1, dans la première centrale, il va y avoir deux (2) turbines, et le débit optimal auquel on fait fonctionner ces turbines-là, donc là où on maximise la quantité d'eau versus la quantité d'énergie produite, c'est à deux cents mètres cubes par seconde (200 m³/s).

2205

Et puis j'imagine que pour contrôler le niveau du réservoir, l'idéal, ça va être d'être soit à deux cents mètres cubes (200 m³/s) ou à quatre cents (400 m³/s). Évidemment, il y a la possibilité de moduler entre les deux (2). Il y a possibilité éventuellement même de descendre à cent soixante-dix (170 m³/s) s'il fait très très sec, là.

2210

Mais de toutes ces options-là, on sait pas laquelle va être, c'est la plus courante, puis on sera jamais capable de savoir si demain, le rapide va être bon.

2215

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qu'on en comprend par contre, c'est que, bon, le projet est prévu pour produire sur l'année, on sait que le but du réservoir est de soutenir les débits estivaux dans une certaine période, mais également de soutenir le débit en période hivernale.

2220

Là, c'est ça, je vais quand même retourner voir les simulations d'Hydro-Québec qu'ils ont prises sur quelques années, pour voir comment la rivière se comporterait, pour voir effectivement quelle pourrait être la différence de fréquence.

2225

Mais à prime abord, si le débit est plus uniformisé et se rapproche d'un débit soutenu à ce moment-là plus uniforme l'été, oui, il pourrait y avoir une diminution de la fréquence des possibilités.

2230

Mais soyez assuré, on va examiner la question. On va retourner voir les années types qu'Hydro-Québec a fournies dans le dossier, pour voir qu'est-ce qu'il en est sur ce point-là.

PAR M. YANN TROUTET:

2235

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions beaucoup pour votre mémoire.

2240

Alors nous avons prévu neuf (9) présentations, mais il y a eu deux (2) annulations de présentation, alors ce qui met fin à la séance de ce soir.

Alors je vous remercie pour votre participation et votre écoute, et je vous invite à venir assister aux travaux de la Commission demain à treize heures trente (13 h 30).

2245

Bonne fin de soirée.

2250

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 DÉCEMBRE 2008 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

2255

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2260

DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.